66e ANNÉE (7e SÉRIE) N° 19 10 MAI 1956

# L'AMI DU CLERGÉ

*Paraît à Langres tous les jeudis*

Mgr F.-M. CATHERINET
*Protonotaire apostolique*
Directeur

R. DESVOYES
*Chanoine honoraire de Langres*
Codirecteur

## NOTES MARIALES

### SOMMAIRE

I. *Maria.* Etudes sur la Sainte Vierge. T. IV.
II. *Virgo Immaculata.* Acta Congressus mariologici-mariani de Rome, 1954. — 1. (Vol. III). *De Immaculata Conceptione in Sacra Scriptura.* — 2. (Vol. IV). *De Immaculata Conceptione apud SS. Patres et Scriptores orientales.* — 3. (Vol. V). *De I. C. in epocha introductoria Scholasticæ.* — 4. (Vol. VI). *De I. C. in ordine S. Dominici.* — 5. (Vol. VIII-1), *De I. C. in ordine B. M. V. de Mercede.* — 6. (Vol. VIII-2), *De Maria Immaculata et reparatione ad mentem Ecclesiæ et in spiritu Congregationis sacerdotum a Sacro Corde Jesu.*
III. « Etudes mariales ». *La Nouvelle Eve* (Lyon 1954).
IV. L. Colin, *Notre-Dame, première religieuse de Dieu.*
V. Jacques Bur, *Médiation mariale.*
VI. Cl. Dillenschneider, *Le principe premier d'une Théologie mariale organique.* Orientations.
VII. P. Carolus Balic, *Joannes Duns Scotus et historia Immaculatæ Conceptionis.*
VIII. René Laurentin, *Sens de Lourdes.*

---

En réservant ces « Notes Mariales » pour le mois de mai, consacré à la Sainte Vierge, nous sommes acculé à l'impossibilité matérielle de donner aux publications mariales récentes des recensions suffisamment étendues pour présenter livres et revues aussi complètement que l'exigerait leur valeur. Nos lecteurs nous pardonneront cette infériorité qu'on s'efforcera, çà et là, de compenser en insistant sur l'éloge mérité.

### I. — LES LIVRES

I. — Un quatrième tome de *Maria,* études sur la Sainte Vierge, vient de paraître, préfacé par Son Em. le cardinal Costantini, chancelier de l'Eglise romaine. Dans cette préface passe le souffle de l'esprit qui anime toute la publication : l'esprit missionnaire. L'éminent préfacier montre comment ce tome IV continue et complète les trois premiers, quelquefois même en corrigeant leurs imperfections. Un tome V est en préparation qui sera le couronnement de l'édifice splendide qu'a conçu et réalisé le R. P. du MANOIR, professeur à l'Institut catholique de Paris [1].

Ce volume forme la première partie du livre VII de l'ouvrage : c'est bien l'esprit missionnaire qui l'inspire ; son sous-titre l'indique expressément : *La Sainte Vierge et l'expansion du catholicisme ; culte marial dans les différents pays du monde.* Les collaborateurs du P. du Manoir, aux différents aspects de la dévotion mariale en Europe, ont accordé une audience prolongée qui nous conduit aux quatre cinquièmes du volume. Vingt-huit études éclairent ici le lecteur : 1. *Basiliques et Eglises mariales de Rome* (J. Gagov, O.F.M.) ; — 2. *La Sainte Vierge dans la vie et la piété populaire italienne* (Dom Mondrone, S. J.) ; — 3. *Le culte de la Très Sainte Vierge à Lorette* (Mgr A. Baron) ; — 4. *Pèlerinages aux Grands Sanctuaires français de Marie* (A. Mabille de Poncheville) ; — 5. *La spiritualité mariale de Sainte Jehanne de France* (R. Mère Gabriel-Maria, O. V. M.) ; — 6. *Marie, Reine de la Corse* (L. Cristiani) ; — 7. *Le don de Lourdes* (J. Belleney) ; — 8. *Bibliographie des Pèlerinages de Notre-Dame en France* (M. Vloberg) ; — 9. *Marie, Reine du Nord* (B. Thierry d'Argenlieu, O. P.) ; — 10. *La gloire de Marie aux Pays-Bas* (J. W. van Driel, S. J.) ; — 11. *Le culte marial dans les anciens Pays-Bas méridionaux et en Belgique* (H. de Moreau, S. J.) ; — 12. *La dévotion mariale dans les pays de langue allemande* (P. Strater, S. J.) ; — 13. *Dévotion populaire mariale en Suisse* (Dom Basile Niederberger, O.S.B.) ; — 14. *Notre-Dame de Luxembourg* (Dom Jules Fohl) ; — 15. *Pèlerinages marials de Grande-Bretagne* (Donald Attwater) ; — 16. *Marie et l'âme irlandaise* (Michek O'Carroll, S. Sp.) ; — 17. *Notre-Dame, Reine d'Irlande* (A. Gwynn, S.J.); — 18. *Piété mariale du peuple espagnol* (N. Perez, S. J.) ; — 19. *Notre-Dame dans la piété populaire portugaise* (José de Oliveira Dias, S. J.) ; — 20. *Le culte de la Sainte Vierge en Hongrie* (Louis Nagyfalusy, S.J.) ; — 21. *Le culte marial en Lithuanie* (J. Kubilius, S. J.) ; — 22. *Le culte marial en Pologne* (Maria Winowska) ; — 23. *La Sainte Vierge et l'Orient chrétien* (Ph. de Régis, S. J.) ; — 24. *Le culte de Notre Dame en Biélorussie* (Léon Horochka); — 25. *Dévotion envers la Sainte Vierge en Ukraine* (M. van de Male, C. SS. R.) ; — 26. *Le culte marial en Bohême et en Moravie* (Konrad Kubbs, S. J.) *et en Slovaquie* (Valère A. Zavarsky, S. J.) ; — 27. *Le culte marial en Roumanie* (Pierre Gherman) ; — 28. *Le culte marial populaire en Grèce* (J. Marangos, S. J.).

Les derniers numéros témoignent que « l'Eglise du silence » n'a pas été passée sous silence, et l'on pourrait s'étonner qu'avec les difficultés actuelles, le P. du Manoir soit parvenu à récolter une aussi abondante provende de documents. Cer-

[1] **Maria.** *Etudes sur la Sainte Vierge,* sous la direction d'Hubert DU MANOIR, S. J. T. IV. In-8 de 1040 p. Paris, Beauchesne, 1956. — Sur les 3 premiers volumes, voir *Ami* 1950, p. 33 ; 1952, p. 414 ; 1954, p. 513.

tains lui étaient parvenus avant l'existence du rideau de fer. Les articles sur la Lettonie et la Yougoslavie ne paraîtront que dans le tome suivant. Mais on est heureux de lire des pages émouvantes ou savantes sur la Lithuanie, la Pologne, la Roumanie, la Ruthénie blanche, la Slovaquie, les Tchèques, l'Ukraine, la Hongrie.

La dernière partie du volume laisse l'Europe pour interroger l'Asie. Sans doute, elle n'épuise pas encore toute la matière, puisqu'une note des éditeurs nous avertit qu'on trouvera, dans un tome suivant, des articles complémentaires qui n'ont pu trouver place ici. C'est néanmoins douze études qu'a provoquées la dévotion mariale en Asie : 1. *La Sainte Vierge et l'Asie. Jalons et Recherches* (André Rétif, S. J.) ; — 2. *Sanctuaires marials en Palestine* (F.-M. Abel, O. P.) ; — 3. *La dévotion mariale populaire au Liban* (Michel Doumith) ; — 4. *La dévotion mariale en Syrie* (Mgr Joseph Nasrallah) ; — 5. *Le culte de la Vierge Marie en Asie, du Ier au XVe siècle* (Maurice Tallon, S. J.) ; — 6. *La dévotion à Notre-Dame dans les Indes* (M. Thakaekara, S.J.) ; — 7. *De l'étoile des Mages à Marie, reine de Lanka* (G. Fortino, O.M.I.) ; — 8. *La piété mariale en Chine* (Hervé Coathalem, S. J.) ; — 9. *Les Congrégations dans l'Empire de Chine aux XVIIe et XVIIIe siècles* (J. Dehergne, S. J.) ; — 10. *La dévotion mariale au Japon* (Henri Mora, M. E. P.) ; — 11. *Le culte marial en Indochine* (G. Audigou, M. E. P.) ; — 12. *La Société des Missions Etrangères et le culte de la Très Sainte Vierge ; Indes, Birmanie, Malaisie, Siam, Cambodge, Bahnars, Annam, Tonkin, Thibet, Chine, Corée, Japon* (Ch. Cesselin, M. E. P.).

Cette longue énumération, si sèche soit-elle, fait entrevoir la richesse du monument élevé à la gloire de Marie. Qu'il soit permis de souligner le mérite de quelques travaux. C'est avec beaucoup de délicatesse que Mgr Baron, recteur de S. Louis des Français, aborde le culte de la Sainte Vierge à Lorette : « L'attention exclusive portée sur l'authenticité de la Santa Casa a comme obnubilé la prééminence royale d'un sanctuaire dont toute la valeur spirituelle tient dans le rappel du *Fiat* par où est passé le salut de l'humanité ». L'étude de la Rev. Mère Gabriel-Maria sur la spiritualité mariale de Ste Jeanne de France montre que les saints fondateurs de l'Annonciade (Jeanne de France et Gabriel-Maria), dociles aux leçons de la Vierge, ont été vraiment des précurseurs, très clairvoyants, de la pensée religieuse moderne. Le Père Benoît Thierry d'Argenlieu, O. P., présente une étude considérable et vraiment nouvelle sur le culte de Notre-Dame dans les pays nordiques : étude captivante où la comparaison de la doctrine des anciens auteurs catholiques, notamment de Ste Brigitte, avec les survivances laissées par la Réforme et les tendances actuelles du jeune clergé luthérien, laisse entrevoir des espérances :

> Une fois les Nordiques décidés à affronter le mystère de Marie et à le contempler dans toutes les dimensions, ainsi que sur toutes ses incidences sur le plan moral pour les individus et les sociétés, je les crois capables en ce domaine d'un effort de réflexion scripturaire, patristique, théologique et liturgique, de rare qualité... Il faut les aider d'abord à revenir aux fondements mêmes de leur propre foi issue du même baptême que le nôtre et qui sont la base même de toute la mariologie catholique, à savoir « la croyance à la Maternité divine et à la Virginité perpétuelle de Marie ». « Ces points essentiels acquis ou plutôt récupérés, à nous de souligner avec force et sérénité que les privilèges exceptionnels que nous reconnaissons à Marie à cause de sa place unique dans l'économie du salut, bien loin de desserrer les liens de sa dépendance vis-à-vis du Christ, les resserrent au contraire et les mettent en pleine clarté, puisqu'entre toutes les créatures, ils la font apparaître uniquement comme Celle qui, en vertu même des mérites de son divin Fils, est la plus merveilleusement sauvée (p. 465).

Il faudrait également signaler l'étude du regretté P. de Moreau que la mort a empêché d'y mettre la dernière main. Le manque de place nous oblige à nous montrer trop discret sur les mérites et l'actualité de plusieurs autres études, tout particulièrement celles qui intéressent la dévotion mariale en Espagne et en Portugal, ou dans les pays soumis actuellement au régime de la persécution communiste. Que la Vierge-Mère protège et garde la foi de ceux qui y souffrent aujourd'hui persécution pour son divin Fils !

L'art n'est pas absent de ce beau volume : l'iconographie orientale y tient une large place et trois magnifiques photogravures captivent l'attention du lecteur : *la Vierge de la Miséricorde*, par Jean Mirailhet (pénitents noirs de Nice) ; *la Vierge et l'Enfant*, de l'Ecole allemande du XVIe siècle et un spécimen de l'art chinois contemporain, *L'Assomption dans le ciel*, par Lu-Hung-Nien. S. Em. le card. Costantini rappelle opportunément, dans la préface, la contribution de l'art chinois au mouvement missionnaire depuis le début de ce siècle :

> « Dans l'art de l'Extrême-Orient, il y a une lumière spirituelle qui aide l'artiste à interpréter admirablement les sujets chrétiens : l'artiste oriental ne reproduit pas l'objet, mais la lumière de l'objet ; il dit que la peinture est une poésie qui se voit. C'est pourquoi les nouvelles productions de ce genre se rapprochent des délicieuses peintures et sculptures des primitifs toscans. Le mouvement de renaissance chrétienne dans l'art chinois inspira une magnifique floraison artistique, au Japon, en Indochine, dans les Indes et en Indonésie... Et partout, c'est la Vierge-Mère qui est la grande inspiratrice de ce nouvel art chrétien indigène » (p. 33-34).

Restons sur cette vision consolante qui adoucit quelque peu la désolation dont aujourd'hui est victime la Chine chrétienne !

* *

II. — C'est encore un véritable monument théologique que l'Académie mariale internationale a édifié à la Vierge Immaculée dans son congrès de 1954, tenu à Rome [2]. Six volumes ont été nécessaires pour la publication des rapports. La présentation

[2] **Virgo Immaculata,** *Acta congressus mariologici-mariani*, Romæ anno MCMLIV celebrati : 1. (Vol. III), *De Immaculata Conceptione in Sacra Scriptura*, VIII-278 p. — 2. (Vol. IV), *De Immaculata Conceptione apud SS. Patres et Scriptores orientales*, XII-254 p. — 3. (Vol. V), *De Immaculata Conceptione in epocha introductoria scholasticæ*, VIII-208 p. — 4. (Vol. VI), *De Immaculata Conceptione in ordine S. Dominici*, VIII-222 p. — 5. (Vol. VIII-1), *De Immaculata Conceptione in ordine B. V. M. de Mercede*, XII-398 p. — 6. (Vol. VIII-2), *De Maria Immaculata et reparatione ad mentem Ecclesiæ et in spiritu congregationis sacerdotum a Sacro Corde Jesu*, VIII-280 p. — Rome, *Academia mariana internationalis*, 124, via Merulana, 1955.

de ces études, logiquement ordonnée, permet de suivre l'évolution de la pensée chrétienne dans le sillage de la doctrine et les méandres, parfois subtils, des opinions. Le T.R.P. Ch. Balic, président de l'Académie, a préfacé chacun des volumes, dont il indique le sens général, les points de contact avec d'autres ouvrages déjà parus, la valeur doctrinale et la fidélité aux enseignements du magistère.

— 1° Le premier volume est consacré à « *l'Immaculée Conception dans l'Ecriture sainte* ». Des noms d'auteurs connus de nos lecteurs s'y retrouvent. Il s'ouvre sur une dissertation du P. Bea, S. J. : *La bulle « Ineffabilis Deus » et l'herméneutique biblique.* On constate que le savant auteur est fermement partisan du sens littéral mariologique du Protévangile ; mais il proclame également l'utilité du travail philologique, critique, historique, littéraire, qui, guidé par le Magistère de l'Eglise, aboutit à une connaissance plus approfondie et un plus grand amour de l'enseignement scripturaire. — D'une savante étude philologique sur Gen., III, 15, *Das Protoevangelium und die unbefleckte Empfängnis Mariens,* le D^r Johann Brinktrine[3] conclut que le texte de la Genèse, pour être compris dans son sens plénier, doit être éclairé par Luc, I, 26-28. — Le P. Bonaventure Mariani reprend le thème de l'interprétation du Protévangile en fonction de l'immaculée conception de Marie, en s'appuyant sur l'Ecriture, la Tradition et l'enseignement du Magistère (Bulles *Ineffabilis, Munificentissimus Deus* et encyclique *Fulgens Corona*). Le sens mariologique du Protévangile lui paraît dogmatiquement et scientifiquement le vrai sens biblique. D'après Coppens, Trinitad, Ceuppens, Bertelli, Gallus, le P. Mariani catalogue les théologiens selon leurs différentes interprétations de Gen., III, 15 et conclut que, de plus en plus, on incline vers l'interprétation purement mariologique. Toutefois le dogme de l'Immaculée Conception lui paraît contenu dans le texte sacré d'une manière simplement implicite : virtuellement ou formellement ? Il n'ose se prononcer. — En étudiant *La Mère du Sauveur dans l'A. T.*, le professeur J. Coppens, de Louvain, estime que le texte du Protévangile « reste le plus apte à être finalisé vers la Mère du Sauveur » ; d'autres textes, sans doute, peuvent être invoqués ; mais, en réalité, ils contiennent « peu d'allusions à la Mère du Sauveur et à ses privilèges ». Ne nous en étonnons pas ; le N. T. lui-même est « aussi parcimonieux en grands textes mariologiques ». Mais l'A. T. se préoccupe avant tout de l'avènement du monothéisme, et le N. T., centré sur le Christ, veut mettre en relief le rôle médiateur suprême du Sauveur. Pour mieux faire comprendre Marie, « il faut toujours unir Marie à son divin Fils et étonner, à son sujet, le monde non croyant par une sobriété empreinte de sage modération ». Excellent conseil[4]... Un autre professeur de Louvain, Mgr Cerfaux étudie *La vision de la femme de l'Apocalypse en relation avec le Protévangile*[5]. — Le P. Albert Strobel, O. M. I., envisage *L'Immaculée dans la révélation de l'économie actuelle.* Trois textes ont retenu son attention : ce sont les textes classiques : Gen., III, 15, Luc, I, 28 et Apoc., XII, 1-17. L'A. n'ignore rien des difficultés exégétiques inhérentes à l'interprétation mariologique de ces textes ; aussi sa conclusion est-elle prudente :

> Je dirai que l'impuissance de la science exégétique à lire avec évidence les privilèges de Marie dans le texte biblique tourne à la gloire de Marie. Les richesses et la profondeur du sens de la parole divine sont tellement grandes que la science ose à peine les soupçonner... C'est un rappel à l'exégète de ne pas dépasser sa compétence et que seule l'Eglise, assistée du Saint-Esprit, peut juger où et quand la révélation dépasse le sens logique de la parole humaine dans laquelle elle s'exprime (p. 149-150).

Une conclusion analogue à celle qui clôt les précédentes études se dégage de *L'Economie divine dans la révélation biblique de l'Immaculée Conception* (Adrien - M. Malo, O.F.M.). La Bible contient certainement la révélation de l'Immaculée Conception ; cette révélation suit un ordre progressif qui, dans le N. T. atteint un sens implicite. C'est l'Eglise qui fait sortir de l'implicite l'explicite, car d'elle même, la Bible en serait incapable : « La Bible, confiée au Magistère vivant de l'Eglise, doit donc être lue dans l'Eglise, avec l'Eglise, comme l'Eglise ». — *Uno eodem decreto* (Thomas Plassmann, O.F.M.) la Vierge a été prédestinée à tous les privilèges et à tous les événements de sa vie terrestre et de sa gloire céleste. — *L'Ecce Filius* (Jean, XIX, 26) reçoit *sa véritable interprétation théologique d'après l'exégèse et à la lumière du dogme de l'Immaculée Conception* (Th. Koehler, S.M.). L'Immaculée Conception montre la Vierge intimement associée à son Fils, non seulement par la maternité divine, mais dans le mystère rédempteur.

> « Il est normal que dans cette perspective de la compassion corédemptrice, le sens de l'*ecce filius tuus* apparaisse comme une promulgation de ce qui se réalisait effectivement au Calvaire : la maternité spirituelle de la Vierge des douleurs se fondait sur ses mérites de Nouvelle Eve compatissant aux souffrances rédemptrices du Nouvel Adam » (p. 211).

Pour Mgr Antonino Romeo, la femme de l'Apocalypse ne peut être directement que la Mère de Jésus, symbole et type de l'Eglise. Thème développé par l'A. : *La Donna ravvolta dal Sole, madre di Cristo e dei Cristiani, nel Cielo.* — Enfin, le P. Alfred Rush, C. SS. R. brosse une esquisse de la sainteté de Marie dans les apocryphes du N. T., *Outlines of Mary's holiness in New Testament Apocrypha.*

— 2° Le vol. III nous fait pénétrer dans l'évolution du dogme de l'Immaculée Conception chez les Pères et les écrivains orientaux. Sans doute, le point de départ de cette évolution a été la définition du *Theotokos* à Ephèse, mais antérieurement déjà toute une convergence de doctrines, puisées dans l'Ecriture, les apocryphes, les premières affirmations doctrinales concernant le Christ et sa mère, préparaient le mouvement dogmatique (D^r Georgius Soll, S.D.B.).

Le D^r Paul Krüger interroge, à ce sujet, *les Pères et écrivains syriens* ; avant Ephèse, Aphraate et S. Ephrem ; après Ephèse, les monophysites Sévère d'Antioche, Philoxène de Mabboug, Denys

[3] Nous avons déjà fait allusion à cet article, paru dans *Theologie und Glaube*, *Ami*, 1955, p. 604.
[4] Cf. *Ami*, 1955, p. 604.
[5] Cf. *Ami*, 1955, p. 605.

**Bar Salibi, Barhebraüs, les nestoriens, Nestorius lui-même, Diodore de Tarse, Thomas d'Edesse,** Babaï le Grand, Élie de Nisibe, Georges d'Arbela. Pour Jacques de Saroug, dont le monophysisme est peut-être (?) discutable, on ne saurait douter de sa croyance à la conception sans tache de Marie. — *L'interprétation par S. Cyrille d'Alexandrie de la scène de Marie au pied de la croix* amène, sous la plume de Mgr Jouassard, d'intéressantes réflexions sur la pensée mariale du grand évêque : à ce stade, il semble que le dogme de l'Immaculée se heurte à une sorte de barrage ; mais c'est pour repartir en avant, peut-être en Orient avec plus de force et de sûreté qu'en Occident où l'influence de S. Augustin s'avère plus nettement favorable à la thèse maculiste. — Telle n'est pas cependant, quant à la pensée intime d'Augustin sur l'Immaculée Conception, la thèse défendue par le P. Ch. Boyer, S. J. : *La controverse sur l'opinion de S. Augustin touchant la conception de la Vierge.* Sans doute,

la présence de textes en apparence opposés explique l'existence et la durée des controverses sur le sens voulu par le docteur d'Hippone. Dans la question que nous venons d'étudier, nous avons deux textes, dont la signification naturelle, confirmée par le contexte, est d'attribuer à Marie le privilège d'une conception exempte de la souillure originelle (p. 60).

Ces deux textes sont, en effet, significatifs. Le premier est extrait du *De natura et gratia*, n° 42 : Augustin

maintient que tous les hommes ont quelque péché, mais il excepte la sainte Vierge : « excepta itaque sancta virgine Maria, de qua propter honorem Domini nullam prorsus, cum de peccatis agitur, haberi volo quæstionem : unde enim scimus quid ei plus gratiæ conlatum fuerit ad vincendum omni ex parte peccatum, quæ concipere ac parere meruit quem constat nullum habuisse peccatum. »

Le second texte est pris dans l'*Opus imperfectum*, IV, n° 122. Julien d'Eclane accuse Augustin d'être pire que Jovinien : celui-ci niait la virginité de Marie ; Augustin attribue Marie au démon :

ille virginitatem Mariæ partus conditione dissolvit ; tu ipsam Mariam diabolo nascendi conditione transcribis. Augustin répond sur ce point : « Non transcribimus diabolo Mariam conditione nascendi ; sed ideo quia ipsa conditio solvitur gratia renascendi. »

Ici, estime le savant théologien, il s'agit d'une situation *évitée* par la vertu de la grâce : tout le contexte postule cette signification.

La question est d'ailleurs reprise, avec un luxe d'érudition, dans l'étude suivante due au P. Ildefonse-Marie Dietz, des Ermites de S. Augustin : *Ist die hl. Jungfrau nach Augustinus « immaculata ab initio » ?* Aux deux textes signalés et commentés par Boyer, le théologien augustin en ajoute un troisième tiré d'un des sermons inédits et publiés par dom Morin dans les *Miscellanea Agost.*, I, 392. A plusieurs reprises, dans ses sermons, saint Augustin déclare que le Christ est lumière, nous, ténèbres (*Enarr. in ps.*, ps. XXVI, *P. L.* XXXVI, 200). Et voici que, dans le sermon inédit, la comparaison de la lumière et des ténèbres est étendue à Marie :

De tenebris lumen clarescere significavit Dominus nocte nascendo, nocte etiam resurgendo. Lumen quippe de tenebris, Christus est de Judæis, quibus dictum est : Nocti assimilavi matrem vestram. *Sed in illa gente*, tanquam in illa nocte, *non fuit nox virgo Maria*, sed noctis quomodo *stella* : unde et ejus partum stella significavit, quæ longinquam noctem, hoc est magos orientis, ut adorarent, lumen adduxit.

Nous revenons à la théologie orientale avec le prof. Albert Van Roey, *La sainteté de Marie, d'après Jacques de Saroug*[6] et, plus spécialement, avec C. Vona, sur le même Jacques, *Un argomento filologico a favore dell'Immacolata Concezione in S. Giacomo di Sarug.* Des textes présentés par l'auteur, on ne peut certes tirer une démonstration apodictique de la doctrine de Jacques de Saroug sur l'Immaculée Conception ; mais ces textes *suggèrent* à coup sûr des indices plausibles en faveur du privilège marial, indices qui ne prennent toute leur valeur que si on les considère comme des jalons posés dans la longue évolution du dogme. L'étude de C. Vona est extraite d'un exposé plus considérable sur *La santità di Maria*, dans *Omelie mariologiche di S. Giacomo di Sarug, Lateranum*, XIX (1953), p. 81-102. — De son côté le P. Ant. Koren, S. J., interroge les textes byzantino-slaves en ce qui concerne la dévotion à Marie et la foi en son Immaculée Conception, *La devozione mariana ed in specie la fede nell' Immacolata Concezione nei testi liturgici bizantino-slavi* ; — le P. Alph. Raes, S. J., étudie *La Sainte Vierge et le cosmos dans la liturgie byzantine* ; — et le P. Maurice Gordillo, S. J., *L'Immacolata Concezione e lo stato di giustizia originale nella mariologia dei Palamiti.* Ce dernier article étudie spécialement la doctrine de Grégoire Palamas, mais encore celle de ses disciples de tendances divergentes, Isidore Glabas, Nicolas Cabasilas et, plus tard, Georges Scholarios (Gennade II). Scholarios a subi très particulièrement l'influence de S. Thomas d'Aquin ; mais les théologiens franciscains, aux XIV[e] et XV[e] siècles ont exercé, eux aussi, une réelle influence sur les Palamites : c'est ce que montre le P. G. Eldarov, O.F.M., *La dottrina dell' Immacolata nei maestri francescani e nei teologi palamiti dei secoli XIV-XV.*

Le P. Ant. Wenger, A. A., aborde un sujet très particulier, dont il est utile de résumer brièvement le thème. On sait que l'Ecole de Kiev représentait aux XVII[e] et XVIII[e] siècles la tradition authentique de l'Orient, enrichie d'éléments positifs de la théologie latine. Au sujet de l'Immaculée Conception, il y eut à cette époque un incident dramatique :

En 1701, Pierre le Grand nomma Etienne Iavorski gardien du trône patriarcal de Moscou. Or Iavorski avait enseigné à Kiev. Il était favorable à l'Immaculée Conception. On pouvait prévoir que ce théologien apporterait à la croyance partagée par le peuple russe une justification qui réduirait à néant les attaques des Grecs ; on pouvait prévoir aussi qu'il userait de son autorité suprême pour imposer officiellement la croyance en l'Immaculée à l'Eglise orthodoxe russe. Devant cette perspective, Dosithée, patriarche de Jérusalem, champion de la négation et farouche ennemi des Latins, Dosithée entra en lice. On se propose, écrit le P. W., de décrire les péripéties de ce conflit. Nous insisterons spécialement sur le témoignage resté inconnu jusqu'à présent d'Etienne Iavorski et nous dirons les formes inédites que présente la croyance en l'Immaculée Conception dans la Russie du Sud, durant la première moitié du XVIII[e] siècle.

[6] Cf. *Ami*, 1955, p. 609.

L'étude est intitulée *L'Eglise orthodoxe russe et l'Immaculée Conception* ; mais le sous-titre en indique la portée réelle : « Le témoignage d'Etienne Iavorski, gardien du trône patriarcal de Moscou et le conflit avec Dosithée, patriarche de Jérusalem ».

Le P. G. Hofmann, S. J., examine de son côté la croyance à l'Immaculée Conception dans les îles grecques (Crète, Chio, Naxos, Syros, Tinos, Santorin et autres), avant 1854. Le volume se clôt par une étude remarquable sur la doctrine de *Vladimir Soloviev de Immaculata Conceptione B. M. Virginis* (Bernard Schultze, S. J.).

— 3° *De l'Immaculée Conception à l'époque du début de la scolastique :* tel est le titre du v^e^ volume. C'est donc le XII^e^ siècle dont nos auteurs vont étudier la dévotion envers l'Immaculée, surtout en Angleterre. Mgr Fr. Davis rappelle en quelques pages ce que firent *les premiers défenseurs de l'Immaculée Conception* contre les opposants à l'introduction de la fête : après Eadmer, c'est Osbert de Clare, puis, devant les réticences d'un S. Bernard, Nicolas de St-Alban. Ces auteurs préparent l'œuvre des Guillaume de la Mare, de Richard Bromwich et surtout de Jean Duns Scot.

Cet aperçu général prélude à l'étude approfondie du P. Luc Modric, O.F.M., *Doctrina de conceptione B. V. Mariæ in controversia sæc. XII.* Très judicieusement, M. cherche à préciser quel fut, chez les auteurs du XII^e^ siècle, immaculistes et maculistes, le sens du mot « conception », puis ce que fut d'après eux la sanctification « purgative » ou « préservative ». Ce sont là les deux tendances qui s'affrontent. Mais quelle que soit leur tendance, tous les auteurs maintiennent un sens surnaturel et divin à la « conception » de Marie et préparent ainsi, chacun à sa manière, la doctrine de l'Immaculée. — Signalons en passant l'étude du P. J. Gagov, O.F.M., *L'ambiente liturgico e culturale inglese a favore dell'Immacolata e Giovanni Duns Scoto.* — Au point de vue strictement théologique, le P. G. Geenen, O. P., offre aux spécialistes une intéressante mise au point sur *Eadmer, le premier théologien de l'Immaculée Conception.* Cette étude complètera heureusement ce que d'autres auteurs, notamment le P. Le Bachelet dans le *D.T.C.*, ont écrit sur Eadmer :

> (Eadmer) a été, en Occident, le premier grand théologien et défenseur de l'Immaculée. Les théologiens postérieurs n'ont fait que présenter, sous des formules nouvelles, et dans des cadres nouveaux, une doctrine déjà définitivement acquise et établie avant eux... L'influence de la doctrine et la valeur des arguments du secrétaire de S. Anselme se retrouvent chez ceux-là même qui, apparemment, semblent n'avoir eu aucun contact avec le texte du *Tractatus*... C'est la doctrine d'Eadmer qui a vu son triomphe le 8 décembre 1854 (p. 133).

Une épître pseudo-anselmienne a eu, dans la littérature médiévale, une grande autorité sur la doctrine de l'Immaculée Conception : c'est son étude, histoire et texte, et son utilisation liturgique qu'aborde le P. A. Emmen, O.F.M., *Epistola pseudo-anselmiana « Conceptio Veneranda » ejusque auctoritas in litteratura mediævali de Immaculata Conceptione.* — *Immaculée Conception et Assomption au XII^e^ siècle* (H. Barré, S. Sp.) : il s'agit de retrouver, dès le XII^e^ s., les liens unissant les deux privilèges marials. L'A. présente trois textes plus explicites où ce lien est affirmé, l'un de Nicolas de S. Alban, l'autre d'Abélard, le troisième du pseudo-Pierre le Chantre. — Mgr Ant. Piolanti étudie le texte « sicut sponsa ornata monilibus suis ». Le distingué professeur du Lateranum montre *Marie, épouse du Christ, chez certains théologiens du XII^e^ siècle.* — Dom Bon. del Marmol reprend en fin du volume une thèse que d'autres auteurs nous ont déjà donné l'occasion de présenter à nos lecteurs : *Marie Corédemptrice : Eadmer enseigna-t-il que Marie rachetante fut rachetée ?* Pour notre auteur, Marie « ne peut être en même temps rachetée et rachetante ». Une difficulté pourrait être opposée à cette affirmation : c'est le « *sublimiori modo redemptam* » de la bulle *Ineffabilis.* Le T. R. P. Balic nous avertit dans la préface que l'auteur « omnia quæ scripsit filiali humilitate submittit judicio Magisterii ecclesiastici ».

— 4° Le volume suivant intéresse particulièrement les thomistes : *De immaculata conceptione in ordine S. Dominici.* — Le bref exposé du Père A. Ciappi, O. P., *De privilegio immaculatæ conceptionis ac de prædestinatione matris Dei salvatoris juxta doctrinam S. Thomæ de motivo incarnationis,* rattache aux principes thomistes du motif de l'incarnation la conception immaculée, dont la rédemption par le Christ est cause efficiente, dont la maternité divine et les mérites du Christ sont la cause finale et méritoire. — *Por que Santo Tomas no afirmo la inmaculada* (Pourquoi S. Thomas n'affirme pas l'Immaculée) : telle est la question à laquelle le P. Manuel Cuervo s'efforce de répondre. Le *debitum peccati*, l'universalité du péché originel et de la rédemption du Christ ont fait hésiter S. Thomas : en n'affirmant pas l'immaculée conception, « il a obéi à un sentiment provisoire et éphémère, mais non définitif et réel ; ce qui est bien différent d'une négation proprement dite » (p. 68).

Un point important de la doctrine thomiste quant à la transmission du péché originel est le rôle de la concupiscence ; une meilleure intelligence de ce rôle a certainement favorisé le progrès du dogme : c'est ce qu'explique le R. P. Verardo, O. P. : *De concupiscentia in transmissione peccati originalis juxta D. Thomam ac de hujus doctrinæ momento relate ad progressum dogmatis Immaculatæ Conceptionis B. M. Virginis.*

Le P. Duncker, O. P., rappelle les *autorités scripturaires* sur lesquelles s'appuie S. Thomas dans le problème de la sanctification de la B. Vierge Marie. — Par de multiples exemples choisis dans les œuvres du Docteur angélique, le T. R. P. Browne montre la docilité de S. Thomas *à l'égard du magistère de l'Eglise :* s'il avait pu posséder un seul document du magistère l'engageant à admettre l'Immaculée Conception, il aurait certes trouvé toutes les raisons de convenance qui illustrent et éclairent ce dogme. — Oui, la T. S. Vierge a été, et très parfaitement, rachetée par Jésus-Christ, et les principes de S. Thomas conduisent à admettre le privilège de l'Immaculée Conception (R. Garrigou-Lagrange, O. P.). — C'est encore en ce sens que le P. Lumbreras interprète de texte connu de la III^a^, q. 27, a. 2. — Quoi qu'il en soit, on ne

peut nier l'influence de la doctrine thomiste sur le développement du dogme : *relate ad progressum dogmatis Immaculatæ Conceptionis doctrina S. Thomæ magni valoris erat* (M.-D. Koster, O. P.); — *Influsso del dottore S. Tommaso d'Aquino nello sviluppo della dottrina sull'immacolato concepimento della beatissima Vergine Maria* (Salvatore Di Francesco, O. P.).

Il est temps d'interroger d'autres représentants du thomisme : en premier lieu le cardinal Jean de Torquemada. Le Dr Karl Binder retrace le rôle du savant dominicain dans la proclamation solennelle de la doctrine de l'Immaculée Conception au concile de Bâle, *Kardinal Juan de Torquemada und die feierliche Verkündigung der Lehre von der unbefleckten Empfängnis auf dem Konzil von Basel.* Au P. Adolphe Hoffmann, O. P., est réservé le soin de présenter le vœu de Cajétan, *De conceptu B. Mariæ Virginis ad Leonem decimum pontificem maximum.* — Il sera bon de citer ici une appréciation du P. Masson, O. P., sur les dominicains et l'Immaculée Conception.

La fête de l'Immaculée Conception n'était pas universelle. Rome même ne la reçut que tardivement. Cependant la piété des fidèles, ignorante des difficultés qu'elle soulevait, mais s'attachant de plus en plus à la pieuse opinion de l'Immaculée Conception, obligeait à en considérer la possibilité. Les docteurs, soumis au Magistère, se déclarèrent prêts à opter pour ses décisions suprêmes, quand elles seraient prises, assurés de trouver dans le dépôt révélé, le fondement de ces décisions, quelles qu'elles fussent. Ainsi s'exprimait, par exemple, le dominicain Gravina, en 1643. Et aussi Melchior Cano, pourtant adversaire de la doctrine.

Suit la longue nomenclature des docteurs, « dont les exigences doctrinales ont sauvé la pieuse opinion de l'erreur. En obligeant les théologiens à chercher ses vraies raisons, ils ont ouvert à la doctrine mariale la voie vers sa vraie place au sein de la révélation. » Puis, M. énumère les dominicains de toute époque favorables à l'Immaculée Conception : Hugues de S. Cher (XIIIe s.), Vincent de Beauvais citant, en l'approuvant le Bienh. Ildephonse, Jacques de Lausanne, Pierre de la Palud, Robert Holcot, Jean Tauler, Henri Suso, Ste Catherine de Sienne, S. Vincent Ferrier (XIVe s.), Jean Dominici, Léonard Matthaei d'Udine, Cajétan, Maurice de Villepreux, Guillaume Pépin, Ambroise Catharin, Jean du Feynier, Jean Viguier, Etienne Paris, Louis de Grenade, Augustin Baretti, Vincent Justinien Antist, Didace Alvarez, Thomas Campanella, Laurent Gutierrez, Jean de St-Thomas, Réginald Lucarini, Noël Alexandre, Antonin Cloche, Serafino Montorio, etc.

Si beaucoup ont cherché, en ces derniers siècles, à démontrer que S. Thomas fut en faveur de l'Immaculée Conception, désormais vérité de foi, maintenant, beaucoup, tout en concédant son opposition au fait, trouvent dans l'ensemble de sa doctrine les principes et les meilleures préparations à la bonne intelligence du dogme nouveau (p. 185).

Au XIXe s., le P. Mariano Spada déploya une grande activité en faveur de la définition du dogme de l'Immaculée Conception. C'est ce que rappelle, en s'inspirant de la doctrine de S. Thomas, le P. Ambroise M. Andaloro, O. P. Enfin, un dominicain Polonais, le P. Szczurecki montre que de nombreux dominicains polonais, même avant la solennelle définition du dogme, lui ont été favorables.

— 5° La première partie du vol. VIII, toute entière rédigée en espagnol, traite de l'Immaculée Conception dans l'Ordre de la B. V. Marie de la Merci. Le caractère très spécial de la publication nous invite à transcrire simplement les titres des différentes études qu'elle renferme, traduits en français :

1. *S. Pierre Pascual, évêque et martyr, défenseur de l'Immaculée Conception* (P. Amerio Sancho) ; — 2. *L'Ordre de la Merci, défenseur de l'Immaculée* (Luis de Sagrado Corazon Aquatias) ; — 3. *L'Immaculée dans la liturgie de l'Ordre de la Merci* (Fernando Lopez) ; — 4. *François Zumel* († 1607) *et l'Immaculée Conception* (Vicente Muños) ; — 5. *L'Immaculée Conception de Marie, selon l'illustre Maître Fr. Pedro de Oña* (1560-1607) (Elias Gomez) ; — 6. *La Conception dans la gloire* (R. Delgrado Capeans) ; — 7. *L'Immaculée et l'Ordre de la Merci, au Pérou* (V. M. Barriga) ; — 8. *La cinquième assemblée de la Conception et le P. Alph. Vazquez de Miranda* (M. Delgrado Varela) ; — 9. *Le culte de la Conception dans le couvent de Bonaria* (V. Ignelzi) ; — 10. *Le P. Diégue Tello fut-il anticonceptioniste ?* (M. Delgrado Varela) ; — 11. *Le P. Cabrera et l'Immaculée Conception au Chili* (J.-B. Herrada) ; — 12. *L'Immaculée et l'Ordre de la Merci en Argentine* (José Brunet) ; — 13. *Le R. P. Fr. R. Valenzuela et l'Immaculée Conception de Marie* (J.-L. Pérez).

A ces treize études s'ajoute, résumant la doctrine qu'elles contiennent, une table systématique de mariologie.

— 6° Le second fascicule du vol. VIII est consacré au culte voué à *l'Immaculée et à la réparation des péchés* selon l'esprit de la jeune congrégation des Pères du Sacré-Cœur, dont le fondateur fut le R. P. Dehon († 1925). Culte de Marie et réparation sont deux sentiments que la vue de la Vierge au pied de la Croix doit inspirer à l'âme chrétienne. C'est sur ce double thème qu'a été composé tout le recueil.

Deux études liminaires montrent l'union des deux sentiments dans l'enseignement du Magistère et dans la liturgie (Prosper Hartmann et Ch. Schwedt). — J. Sanchez-Cremades développe la même idée dans une sorte de diptyque : *De necessitudine inter reparationem in cultu SS. Cordis Jesu et reparationem marianam, inprimis in cultu Immaculati Cordis Mariæ*, auquel l'auteur ajoute, comme confirmatur, les apparitions de la Vierge prêchant la pénitence. Une conclusion théologico-psychologique (J. Haas) termine cet exposé.

Les fils spirituels du P. Dehon se devaient de mettre en relief la doctrine de leur fondateur : tâche confiée en partie au P. Henri Millet, *La réparation chez le Père Dehon* et, plus complètement, au P. André Tessarolo, *Virgo Immaculata et reparatio apud Leonem Dehon, Fundatorem S. C. J.* — Le P. Henri Middendorf, en exposant la méthode *in doctrina et cultus et devotionis Immaculati Cordis B. M. V. adhibenda* s'efforce d'apporter la lumière en une matière subtile, où les divergences de vues ne sont pas rares. D'une manière concrète et utile pour le ministère pastoral, le P. J. Stockmann nous dit excellemment ce que doit être *pratiquement* la dévotion et le culte au Cœur Immaculé de la Bienheureuse Vierge. Deux

études forment pour ainsi dire la conclusion de l'ouvrage : la première expose ce qu'est la réparation mariale selon l'esprit des Prêtres du Sacré-Cœur ; la seconde, explorant les écrits de celui qui fut l'associé intime du P. Dehon, le P. André Prévôt, montre ce que fut, dans l'âme de ce prêtre éminent, la dévotion à Marie, unie à celle du Cœur de Jésus et dont l'expression rejoint fréquemment celle de S. Louis Grignion de Montfort.

N. B. — Avant de clore cette recension déjà si longue et pourtant si incomplète des Actes du Congrès marial de 1954, nous voulons signaler aux théologiens et historiens de profession la richesse incomparable des notes bibliographiques accumulées au bas des pages de chaque volume. Ce n'est pas là le moindre mérite de la collection.

* *

III. — Sans atteindre l'importance du Congrès de Rome, les « Journées mariales de Lyon » (1954) dont les rapports nous sont parvenus tardivement par le *Bulletin de la Société Française d'Etudes Mariales,* présentent cependant un intérêt majeur.

Les études sur « Marie et l'Eglise » sont terminées : elles ont été publiées en trois tomes, dont l'*Ami* a donné, en leur temps, le compte rendu. Voici maintenant le premier volume sur le thème très actuel de la *Nouvelle Eve* [7].

— 1° Le R. P. M.-J. Nicolas ouvre la série des rapports par une « Introduction théologique », esquisse destinée à guider les travaux, à en préparer la distribution méthodique ou mieux la problématique. La théologie de la Nouvelle Eve ne s'éclaire que par l'analogie du Nouvel Adam. Il faut donc tout d'abord approfondir les relations entre la première Eve et le premier Adam. Le développement de l'analogie sera mieux saisi, si l'on examine attentivement l'application à la Vierge des traits propres à Eve : *socia, mater, mulier.* Marie est *socia Christi,* Mère des hommes et type de la femme. Reste à creuser le fondement traditionnel d'une théologie de la Nouvelle Eve. D'autres femmes, sans parler de l'Eglise, ne bénéficient-elles pas d'une comparaison qui, par là, semble perdre sa spécificité ? La théorie de la « récapitulation », qu'on trouve dans S. Irénée, implique-t-elle aussi fortement une nouvelle Eve, réparatrice de la première, qu'un nouvel Adam ? Dans le développement du parallélisme, bien d'autres thèmes se présenteront sans doute selon la perspective générale de tel ou tel système théologique. Une théologie qu'on peut construire sur la base de l'analogie a-t-elle son fondement et même son principe dans la plus ancienne tradition ? Mais si l'idée de « nouvelle Eve » est moderne, si les anciens s'arrêtent à une comparaison plus partielle, faut-il abandonner la synthèse théologique qui s'inspire de l'idée du nouvel Adam ? L'auteur ne le pense pas :

On ne pourra plus prouver la *socia* et la Mère des hommes par la Nouvelle Eve. Il faudra faire l'inverse. Prouver que Marie est la Nouvelle Eve, au sens fort, parce qu'elle est la *Socia,* parce qu'elle est la Mère des vrais vivants. Moins originale, moins convaincante par elle-même, l'idée de Nouvelle Eve garderait toute sa vérité théologique et aussi sa valeur de synthèse (p. 7).

— 2° Le R. P. Braun, O. P. approfondit ensuite le sujet : *Eve et la Femme dans l'Ecriture,* en suivant le thème d'Eve et de Marie dans les deux Testaments. En réalité, ce thème ne fait qu'un avec celui du Messie promis et de la Femme appelée à le mettre au monde. Telle est, du point de vue critique, l'idée qui se dégage de Gen., III, 15 et d'Is., VII, 14. Ces deux prophéties proviennent de traditions judéennes ; elles accordaient, semble-t-il, un rôle privilégié à la Mère du Sauveur qui devait provenir de la postérité de Juda. En Is., VII, 14, tout au moins suivant l'interprétation dont témoignent les Septante, la Mère du Messie est une vierge. Peut-être a-t-on voulu signifier par là qu'elle est exempte de la malédiction commune. « Les temps une fois révolus, dit S. Paul (Gal., IV, 4), Dieu envoya son Fils né d'une femme » : le Christ est le descendant attendu, promis à Abraham, celui qui était déjà mentionné à Gen., III, 15, et l'Apôtre salue ici l'accomplissement de la promesse. En faisant allusion à la « femme », mère du Sauveur, il demeure dans la ligne prophétique. S. Matthieu et S. Luc sont plus explicites : le premier fournit une exégèse *apostolique* d'Is., VII, 14 ; et S. Luc fait implicitement de même ; bien plus, dans le récit de l'Annonciation, il paraît avoir voulu opposer Marie à Eve. Peut-être est-ce là un écho de la catéchèse orale. Quoi qu'il en soit, il est certain que la femme de l'Apocalypse, XII, est représentée par référence à Eve pécheresse. Le P. Braun estime que cette femme représente Marie : nous aurions donc là une attestation formelle du rapport Eve - Marie. Ce que l'Apocalypse expose sous forme de vision, comme un signe dans le ciel, l'évangéliste l'établit historiquement en faisant figurer Marie au pied de la croix, au moment où Jésus remporte sa victoire sur le *Prince de ce monde* (Apoc., XII, 31). La référence au récit de la chute originelle est certaine en Apoc., VIII, 44. Pour S. Jean, Jésus est le descendant chargé d'écraser la tête de l'ancien Serpent (= Satan, Apoc., XII, 9); on est donc en droit d'estimer très probable, que la présence de Marie au Calvaire et le fait qu'elle y soit représentée comme Mère de Jean, c'est-à-dire des fidèles, est chargée de signification symbolique. Partout où il est question de Marie dans l'Ecriture, elle y apparaît comme Mère du Messie. C'est là le donné essentiel, dont la Nouvelle Eve est un aspect. On ne peut en dire autant du thème de l'épouse. Ce dernier est une application à Marie de ce qui est dit d'Israël et de l'Eglise, mais par voie d'élaboration théologique.

— 3° Mgr Jouassard étudie *la Nouvelle Eve dans la période anténicéenne,* au IIe siècle. Il retient tout d'abord comme témoins la *Secunda Clementis* et S. Justin. S. Irénée s'est intéressé particulièrement au thème de la Nouvelle Eve ; il y trouve le développement d'une longue argumentation contre Tatien. En rapprochant Eve et Marie, toutes deux vierges, toutes deux promises, S. Irénée entend surtout marquer leur opposition : pour Eve et pour le genre humain, Marie a été cause de salut. S. Hippolyte, Tertullien, Origène et en général les Pères anténicéens ont poursuivi ces vues irénéennes, mais se sont orientés pour la plupart

[7] « Etudes mariales ». **La Nouvelle Eve.** Bulletin de la Société française d'Etudes mariales (Journées mariales de Lyon 1954). Paris, Lethielleux, 1955.

en d'autres directions. C'est postérieurement que l'influence de l'évêque de Lyon s'est fait sentir dans une mesure qu'il serait utile de fixer.

— 4° Le R[me] P. dom Capelle fait porter son exposé sur *le thème de la Nouvelle Eve chez les anciens docteurs latins.* Chez S. Ambroise, la comparaison entre Adame-Eve et Jésus-Marie offre pour ainsi dire l'aspect d'une équation incomplète ; Eve est épouse, Marie est Mère. Avant tout le rôle de la maternité virginale est mis en relief par l'évêque de Milan. Pour S. Jérôme, Eve est aussi le type de l'Eglise ; mais elle est encore à l'origine de la chute de l'homme. Par Marie, au contraire, tout le monde a été sauvé.

C'est surtout dans l'exégèse du psaume 17 qu'on trouve la pensée de S. Augustin sur le thème Eve-Marie. La nouvelle Eve, pour lui, c'est fréquemment l'Eglise ; l'application à la Vierge est rare ; Marie est la Mère du Sauveur, la « femme » par excellence. S. Pierre Chrysologue observe que la femme qui mêle la pâte et le levain est l'image de Marie. C'est l'époque d'une abondante littérature homilétique et c'est vraisemblablement dans cette littérature anonyme qu'on trouverait les éléments d'une histoire du développement de l'idée de *sponsa.*

— 5° *L'interprétation du Protévangile du début au XII[e] siècle* a fait l'objet d'un long rapport de M. l'abbé Laurentin. Après avoir posé le problème exégétique et présenté le *status quæstionis* (études, controverses, acquisitions), l'auteur examine les témoignages dans le secteur occidental, puis en Orient (grecs et syriaques) ; et il tire avec clarté les conclusions de cette étude historique. Un épilogue élargit la perspective et montre comment l'interprétation christologique et mariale se greffe sur une interprétation collective de base.

L'A. complète son étude d'un dossier chronologique de 250 textes, des origines au XII[e] siècle : ce dossier enrichit d'un quart la documentation existante ; certaines attributions et interprétations sont rectifiées ; les sources sont mieux explorées. Deux sortes d'interprétation concernant la sainte Vierge peuvent être ici notées : la première, indirecte, se devine à travers l'interprétation christologique ; la seconde est directe et désigne Marie, victorieuse du serpent.

— 6° Le R. P. Camelot, du Saulchoir, a écrit son rapport sur *les Pères Grecs de Nicée à S. Jean Damascène.* Il comporte une étude très poussée sur la mariologie de S. Jean Damascène. L'A. condense sa pensée en ces termes qui sont la conclusion de son étude :

> C'est de S. Justin et S. Irénée que les Pères de l'époque postnicéenne ont reçu le thème de Marie, Nouvelle Eve. Avant le V[e] s., le thème ne se rencontre que dans certains secteurs de la patristique grecque, où il ne prendra jamais l'importance que lui donneront les Pères latins. Sauf S. Epiphane qui est ici très original et pour une part S. Jean Damascène, les Pères grecs n'ont ici rien apporté qui n'ait déjà été dit en substance par Justin et Irénée. Mais tout nous permet de croire que ce thème appartient à la tradition, au sens le plus formel du mot. C'est l'application au cas d'Eve et de Marie de la typologie biblique vue dans l'ensemble de l'économie du salut et de la doctrine paulinienne de la récapitulation. Rien ne montre mieux combien, dans la pensée des Pères, Marie, la « mère des vivants » est intimement liée au mystère du Christ et de l'Eglise, et au mystère de notre salut (p. 172).

* *

IV. — Le R. P. Colin, de la Congrégation du Très Saint Rédempteur, publie un nouvel ouvrage de haute spiritualité, qui témoigne de la fécondité sans cesse renouvelée de l'auteur, *Notre-Dame première religieuse de Dieu*[8].

Si, au dire de S. Thomas, la Vierge fut « plus chrétienne que tous les chrétiens ensemble », on doit affirmer qu'elle fut plus religieuse que tous les religieux du monde. Idéal du chrétien et du prêtre, Marie l'est tout autant de l'âme claustrale. C'est là l'idée fondamentale développée par l'A. dans la première partie de l'ouvrage, *Marie, idéal de vie religieuse.* En sa personne et dans sa vie se retrouve, en effet, tout ce qui constitue et caractérise l'état religieux : tendance à la perfection par la voie royale de la pureté, de la ferveur et de l'amour ; oblation de tout soi-même à Dieu, engagement sacré de le servir jusqu'au sacrifice et à la mort ; pratique des trois grandes vertus monastiques : pauvreté, chasteté, obéissance, sans oublier l'apostolat, fin essentielle, encore que secondaire, de l'Institution monacale.

Notre-Dame n'est pas seulement un idéal ; elle est encore une source de toute vie religieuse, communautaire ou individuelle. C'est là l'objet de la seconde partie : *Marie, source de vie religieuse.* C'est elle, en effet, qui préside à la fondation de tous les Ordres et Congrégations ; c'est elle qui entretient et développe leur vitalité intérieure, qui les garde de toute déviation ou dégénérescence, qui provoque leur extension et assure leur pérennité.

Au point de vue individuel, elle se révèle, pour chaque religieux, l'inspiratrice de sa vocation, l'instrument de sa sanctification, l'une des armes les plus puissantes de son apostolat et l'un des gages les plus assurés de sa persévérance.

Enfin — et c'est là l'objet de la troisième partie : *culte marial du religieux* — il faut rappeler la nature et souligner les caractères de la parfaite dévotion des religieux et religieuses à Marie. L'influence de la Vierge dans notre vie morale est toujours conditionnée, en grande partie, par la qualité de notre culte marial : vénération filiale, confiance d'enfant, amour des fils envers la meilleure des mères, tels sont les sentiments exquis qui constituent la vraie piété mariale, religieuse ou même simplement chrétienne.

Les prêtres et les directeurs d'âmes trouveront dans ce précieux volume des suggestions bien propres à orienter les âmes déjà ferventes vers une ferveur plus grande encore.

* *

V. — *Médiation mariale*[9] : tel est le titre d'une étude de théologie mariale qui reproduit en substance une thèse soutenue à la faculté de théologie

[8] L. Colin, C. SS. R. — **Notre-Dame, première religieuse de Dieu.** In-8 de 286 p. Paris, Editions St-Paul, 1956.

[9] Jacques Bur. — **Médiation mariale,** préface de S. Exc. Mgr de Bazelaire. In-8 de 212 p. Paris, Desclée de Brouwer.

de Toulouse par M. l'abbé Jacques Bur. Pour en comprendre le sens et en apprécier la valeur doctrinale, il suffit de se reporter à la lettre-préface très élogieuse que S. Exc. Mgr de Bazelaire, archevêque de Chambéry, a adressée à l'auteur.

En esquissant l'histoire du rôle de Marie dans le plan du salut à travers la littérature patristique et chez les théologiens du Moyen âge ou chez les théologiens de l'âge moderne comme dans les documents pontificaux, l'A. a pu facilement constater que l'Eglise, par son magistère ordinaire, envisage comme une doctrine commune, universellement reçue, la doctrine de la « médiation mariale » (p. 22).

Mais, en analysant les grands courants de la mariologie moderne, l'A. s'est trouvé en face d'opinions assez diverses :

> Tous admettent avec l'Eglise universelle que Marie exerce une influence personnelle dans la communication de toutes les grâces en vertu de la coopération qu'elle a apportée à l'œuvre rédemptrice par l'acceptation de sa maternité et sa libre adhésion au sacrifice de son divin Fils (p. 25).

Mais les uns considèrent la coopération de Marie comme une coopération à la rédemption *objective*, c'est-à-dire à l'action rédemptrice du Verbe divin ; les autres y voient une simple coopération à la rédemption *subjective*, c'est-à-dire à l'action sanctificatrice du Christ, distribuant à chaque âme individuellement les mérites acquis au Calvaire.

L'A. a voulu dégager ce qu'il y a de commun entre les théories et tenter une synthèse théologique tenant compte de ce qu'il y a de valable dans chacune des opinions proposées.

> Le rôle de Marie, écrit-il, nous apparaît comme une adhésion parfaite au dessein salvifique de Dieu, une acceptation sans réserve de tout ce qu'il comporte, une attitude de foi qui conditionne l'incarnation du Verbe, une attitude d'intercession qu'exauce le Messie par son premier miracle, un acquiescement d'une telle conformité à l'œuvre rédemptrice qu'il se consomme dans la douloureuse compassion au pied de la Croix, une fonction d'orante dans l'Eglise qui prépare la venue de l'Esprit-Saint, somme toute, un rôle spirituel d'assentiment qui est inséparable du rôle physique de la maternité (p. 62).

Approfondissant les notions théologiques de rédemption et de mérite d'une part, et d'autre part les notions philosophiques de causalité, l'A. découvre que Marie était cause *dispositive* de notre rédemption.

> Marie n'est point rédemptrice. Sa collaboration à l'œuvre du rachat n'est jamais une participation intrinsèque à l'acte rédempteur. Elle n'est pas un principe proprement dit du salut, si secondaire et subordonné puisse-t-il être par rapport à l'action salvifique de Jésus. Le mérite de Marie n'est pas coordonné à celui du Christ, il ne le complète pas, ni s'y ajoute d'aucune manière. Il n'acquiert aucun droit strict à notre rachat. Il est un « mérite de convenance ». Marie n'est donc pas cause proprement dite de notre rédemption, pas même à titre d'instrument. Le Christ est l'unique et parfait Sauveur qui n'a eu besoin d'aucune aide pour nous racheter.
>
> Marie est cependant « causa salutis » par le charisme de sa maternité et par sa libre obéissance à la volonté salvifique de Dieu. Le Verbe divin ne voulut point s'incarner en elle contre son gré. Il exigea d'elle des dispositions qui conditionnèrent l'Incarnation et toute l'œuvre rédemptrice. Ces dispositions ne devaient pas être purement passives, mais correspondre à l'amour sauveur, en imiter les démarches au point qu'elles fussent elles-mêmes à leur manière « causes du salut ». Nous dirons que Marie, par ces dispositions actives fut « cause dispositive de notre rédemption » (p. 82).

Cette causalité *dispositive* est la clé de l'explication de la médiation mariale : elle fait comprendre, dit l'A., comment Marie a participé à chacune des phases de l'œuvre rédemptrice : à l'Annonciation, par le *fiat* qui fit de Marie la Mère du Rédempteur en tant que Rédempteur (p. 111), à la Croix, par l'oblation volontairement consentie de sa propre souffrance et par l'offrande même de son Fils Jésus pour le salut de toute l'humanité (p. 115), au ciel, dans la dispensation de toutes les grâces : « La Vierge intercède pour nous en faisant valoir devant Dieu les mérites *de congruo* qui durant sa vie terrestre ont conditionné l'accomplissement de la rédemption objective » (p. 142).

Excellente synthèse dont il est permis, avec moins d'autorité que l'éminent archevêque de Chambéry, de féliciter affecteusement l'auteur.

* *

VI. — *Comment concevoir la théologie mariale ?* C'est le problème que s'efforce de résoudre le savant mariologue Clément Dillenschneider [10], C. SS. R. Faut-il envisager un traité marial cohérent et en chercher l'idée-mère, comme principe d'unification. soit dans la perspective christique, soit dans la perspective ecclésiale ? Ayant montré les avantages et les inconvénients de la double perspective, D. conclut que la vérité sera dans le raccord des deux aspects. Mais le principe premier d'une mariologie vraiment organique relèvera, en ce cas, du dessein primordial de Dieu sur Marie et ne peut être saisi qu'à travers l'Ecriture Sainte.

Des solutions ont été proposées soit dans la perspective christique, soit dans la perspective de l'Eglise ou de l'humanité rachetée. Dans la perspective christique, sept solutions, d'après notre auteur, ont été avancées : la maternité divine ontologique ou la digne maternité divine de Marie ; — le titre de la Nouvelle Eve, auquel la maternité divine serait subordonnée ; — la théorie des deux principes, maternité divine et nouvelle Eve ; — Marie, Mère du Rédempteur comme tel, associée nécessairement au Christ en un principe total de salut ; — Marie, Mère du Christ médiateur comme tel, associée au Christ en un principe total de médiation ; — maternité sponsale de Marie ; — Marie, mère du Christ total. — Dans la perspective ecclésiale, l'auteur relève quatre solutions : Marie, prototype de l'Eglise ; — Marie, représentante et sommet personnel de l'humanité à sauver, face au Christ-chef, l'unique Médiateur ; — Marie, la créature la plus parfaitement rachetée, ayant accueilli la Rédemption le plus parfaitement pour elle et pour le monde ; — plénitude de grâce, principe de toute la mariologie, parce que principe formel de la maternité divine.

Dans la troisième partie, l'A. expose, selon son avis, le principe premier de la théologie mariale d'après le donné révélé. L'Ecriture, révélant la vo-

[10] Clément DILLENSCHNEIDER, C. SS. R. — **Le principe premier d'une théologie mariale organique.** *Orientations.* In-8 de 186 p. Paris, Alsatia, 1955.

cation de Marie, la montre, dans le protévangile, à l'aube de notre salut : Marie y est entrevue dans la « Femme » comme la Mère messianique du Christ Rédempteur et le genre humain y est appelé en Marie à engendrer son Libérateur. Au temps de la présence du Christ, Marie apparaît, dans l'épître aux Galates (IV, 4-5), comme la femme dont est issu le Christ. Les deux généalogies situent Marie dans la trame de l'histoire de notre salut, Marie, représentant le peuple de Dieu (Matthieu), représentant l'humanité entière à sauver (Luc). Le rappel par S. Matthieu du texte d'Isaïe (VII, 14 ; cf. Matth., I, 23) sur la maternité virginale messianique montre Marie en continuité historique avec la communauté d'Israël. L'évangile marial de S. Luc montre en Marie l'accomplissement des prophéties vétéro-testamentaires, unissant maternité messianique et maternité divine. De son côté, S. Jean retrace deux épisodes importants de la vie de Marie. Les noces de Cana (Jo., II, 1-11) peuvent recevoir diverses interprétations, mais essentiellement le récit préfigure l'économie nouvelle de l'Esprit et la place de Marie dans cette économie. La scène du Calvaire (XIX, 25-27) suggère à l'auteur les réflexions suivantes :

Marie est sous la croix de Jésus la femme par excellence, dont le lignage précisément est sur le point d'écraser la tête du serpent. C'est par la femme, disent les livres de la Sagesse, que le péché a commencé, et c'est à cause d'elle que nous mourons tous (Eccli., XXV, 24). Dans la personne de Marie, la femme cessera d'être cause de mort. Marie réalisera en plus parfait le nom qu'Adam imposa à sa compagne après la chute. Elle sera Eve la vivifiante (Gen., III, 20) « Femme, dit Jésus, voici ton fils » (Jo., XIX, 26). Elle qui résumait dans sa maternité messianique toute l'humanité à sauver, et plus spécialement l'ancien peuple de Dieu, il convenait que le nouveau peuple de Dieu lui fût commis, qui précisément se rattachait au Christ, le nouvel Adam, qu'elle avait enfanté.

Le Christ lui confia donc l'Israël nouveau, l'Israël selon l'Esprit, l'Eglise. Elle sera la fille de Sion, destinée à enfanter ce nouveau peuple de Dieu (Is., LIV, 1-3 ; LXVI, 7-12), elle sera dans l'ordre de notre renaissance spirituelle la vraie mère des vivants (Gen., III, 20).

Et comme Marie a valeur de symbole au titre de la Femme, Jean a valeur de symbole au titre de fils.

Il tient la place de tous ceux qui croiront en Jésus et qui, par leur foi, deviendront non seulement les amis (Jo., XV, 13-15), mais les frères de Jésus (Jo., XX, 17). C'est en effet après cette Heure suprême que les disciples du Maître commencèrent d'être appelés par lui ses frères (Jo., XX, 17).

Marie est donc présente au côté du nouvel Adam qui inaugure par sa victoire sur Satan et le péché la nouvelle création, celle de la grâce. Par le Christ, le nouvel Adam mourant, elle est, en remplacement d'Eve, instituée la mère de tous les vrais vivants, de tous les disciples du Sauveur, présents alors en la personne du disciple le plus aimé (p. 134-135).

Le dernier donné johannique, c'est la femme de l'apocalypse : les uns lui donnent une interprétation ecclésiologique, d'autres une interprétation mariologique ; d'autres enfin préconisent les deux interprétations, en vertu du principe de la polyvalence : mais « Marie et la communauté ecclésiale sont tellement accordées l'une à l'autre qu'elles se superposent et accomplissent l'une et l'autre la destinée d'Israël » (p. 140).

L'A. tire alors la conclusion de ses analyses : c'est une synthèse où se dessine « le réalisme intégral de la maternité divine de Marie » : dimension personnelle de la maternité messianique de Marie ; dimension sotériologique de la maternité divine de Marie ; dimension œcuménique de cette maternité divine. C'est là le triple aspect du dessein primordial de Dieu sur Notre-Dame ; dans la triple dimension relevée se trouve le principe premier d'une théologie mariale organique.

* *

VII. — Duns Scot est au principe de l'histoire du dogme de l'Immaculée Conception : c'est là, du moins, la thèse défendue par l'ensemble des historiens de la théologie. Néanmoins certaines controverses se sont élevées à ce sujet, et nous en avons relevé quelques-unes l'an dernier à l'occasion d'une publication du P. Roschini (*Ami*, 1955, p. 611). Il semble bien que le P. Ch. Balic, avec la haute compétence qui le distingue, ait remis toutes choses au point dans un petit volume publié aux éditions de l'Académie mariale romaine, *Johannes Duns Scotus et historia Immaculatæ Conceptionis* [1]. L'A. rappelle tout d'abord les raisons opposées avant Scot à la doctrine de l'Immaculée. Il indique ensuite les solutions apportées par Duns Scot aux objections des adversaires. Il relève en troisième lieu les répercussions de l'intervention de Scot dans les trois premières décades du XIVe siècle, de 1300 à 1330, soit en Angleterre, soit à Paris : nous avons ainsi un aperçu très exact des auteurs qui nièrent le privilège marial et des auteurs qui défendirent, à la suite de Scot, l'Immaculée Conception. C'est dans la dernière partie de l'ouvrage que B. précise la pensée exacte de Scot et la portée de son intervention. Mais, à côté de vérités historiques certaines ou des hypothèses acceptables, notre auteur sait vigoureusement rejeter des assertions « *quæ vix ac ne vix quidem speciem veritatis præbent* ». L'ouvrage du P. Balic est indispensable à ceux des théologiens qui s'intéressent à l'histoire du dogme de l'Immaculée Conception aux XIIIe et XIVe siècles.

* *

VIII. — Nous terminerons cette première partie de nos notes mariales en présentant, de M. l'abbé Laurentin, *Le sens de Lourdes* [2], élégante brochure, préfacée par S. Exc. Mgr Théas, évêque de Lourdes. Cet opuscule, nous dit l'A., procède d'une tentative de retour aux « sources », au double sens matériel et spirituel du mot : sources documentaires, qui permettent d'établir les faits avec rigueur, sources évangéliques, dont Lourdes est une résurgence.

Trois parties : 1° *Le fait des apparitions* (sondage critique, ordonnance et développement des apparitions). — 2° *Le témoignage* (aperçu théologique, qualités du témoignage : force, pureté, transparence). — 3° *Sens des apparitions* (Lour-

[1] P. Carolus BALIC, O.F.M. — **Joannes Duns Scotus et historia Immaculatæ Conceptionis.** (Extrait de l'*Antonianum*, XXX (1955). In-8 de 156 p. — Rome, Academia mariana internationalis, 124, via Merulana, 1955.

[2] René LAURENTIN. — **Sens de Lourdes,** préface de S. Exc. Mgr Théas. In-12 de 144 p. Paris, Lethielleux, 1955.

des et l'Evangile. Lourdes et les valeurs de signe, les signes de Lourdes et ceux de Fatima, signification du message de Lourdes).

On voit, par ce bref aperçu, l'importance et la nouveauté de l'ouvrage de M. Laurentin. L'A. l'a chargé de notes et d'appendices. Et à bon droit. Il le fallait

« pour établir le bien fondé de ce qui s'y trouve affirmé ; pour accuser le genre littéraire adopté, où, contrairement à l'usage ordinaire en pareil domaine, l'art a été subordonné à la vérité, le souci même de toucher les cœurs, à la certitude ; enfin, pour fournir la base objective et contrôlable qui est la condition du progrès de la recherche scientifique en tout domaine. Grâce à ces notes et annexes, les lecteurs trouveront réponse aux questions qui ne manqueront pas de se lever en leur esprit » (p. 10).

(*A suivre*). A. MICHEL.

*Note rectificative.* — Le R. P. Tib. Gallus nous a envoyé une mise au point, que nous nous faisons un devoir de publier :

« Vous avez bien voulu signaler dans l'*Ami du Clergé* (1955, p. 605) mon article *Ad argumentum de conceptione ex Gen.*, III, 15, *erutum*, paru dans *Marianum* (1955, p. 251-258). Je me permets cependant d'attirer votre attention sur deux points importants :

1° La recension semble ignorer *le point essentiel* de l'argumentation, qui est conçu comme suit : « Triumphus plenissimus de diabolo in conceptu suo formali ex una parte non implicat medium in specie determinatum quo ad triumphum perveniendum est ; ex altera parte autem *implicat* prorsus *exclusionem subjectionis sub potestate diaboli*, quam ille exercet per peccatum et mortem. De persona igitur diabolo divinitus opposita peccatum quodlibet, ergo etiam originale, et mors *non potest* sine contradictione affirmari, nisi in illa hypothesi, in qua mors temporalis eligitur a Deo tamquam medium ad triumphum ».

2° Votre traduction présente un contre-sens important, préjudiciable à mon argumentation. En effet, mon affirmation : « In Gen., III, 15, enim non exprimitur contritio calcanei seminis mulieris et mulieris, sed seminis ejus tantum », signifiait : « En Gen., III, 15, il est dit seulement que le serpent écrasera le talon du lignage de la femme, mais non le talon de la femme elle-même ». L'affirmation se transforme : « Le ch. III, 15 de la Genèse ne sait pas que la tête du serpent sera brisée par le talon du lignage de la femme et de la femme elle-même, mais seulement du lignage de la femme. »

Merci au R. P. d'avoir rectifié notre traduction ; remarquons simplement que la phrase latine était assez amphibologique.

A. M.

# LITURGIE

Q. — Dans son Commentaire de l'Encyclique sur la Musique sacrée, le « Curé de campagne » ne distingue pas entre messe « chantée » et messe « solennelle » (*Ami*, 19 avril, p. 247) et applique à la messe « *chantée* » l'interdiction des cantiques en langue vulgaire, qui, semble-t-il, ne concerne que la messe « *solennelle* ». Ne croyez-vous pas qu'une rectification s'impose ?

R. — Non. Le commentaire du « curé de campagne » est exact. Son auteur s'est souvenu de la note insérée par un liturgiste aussi averti que M. l'abbé Noirot, à la fin de son étude sur le nouvel Ordo de la Semaine Sainte (*Ami*, 15 mars, p. 174) :

« On sait que dans l'encyclique *Musicæ sacræ*, les termes *sollemnis* ou *sollemniter* désignent la messe *cum cantu*, qu'elle soit solennelle (i. e. avec ministres) ou simplement chantée (sans ministres) : les chants en langue vulgaire sont interdits à toute messe chantée ; en revanche, c'est à toute messe chantée, même solennelle, que l'Ordinaire du lieu peut tolérer la coutume immémoriale de chanter des cantiques populaires en langue vivante ».

---

Q. — Les 18 et 19 janvier, les Ordos comportaient trois oraisons. Pas mal de diocèses devaient assurer également du 18 au 25 janvier l'oraison « *Ad tollendum schisma* » pro re gravi ; les avis se sont partagés sur la façon de s'acquitter de cette obligation. Les uns ont ajouté l'impérée aux 3 oraisons du jour ; les autres récitèrent l'impérée comme 3e oraison, en remplacement de la commémoraison, le 18, de Ste Prisca, et le 19, de S. Canut qu'ils ont supprimée ; d'autres enfin supprimèrent l'impérée, pour ne pas dépasser le nombre trois.

Qui avait raison ?

R. — Il faut reconnaître — et les *Ephemerides liturgicæ* de 1956, p. 49, le font remarquer — que les décrets du 23 mars et du 2 juin 1955 laissaient dans l'imprécision la manière de s'acquitter de l'obligation de l'oraison impérée *pro re gravi* quand il y a déjà deux mémoires à la messe (donc trois oraisons). Le décret général (v, 4) spécifie les cas où l'on omet l'oraison impérée *simpliciter*, entre autres quand il y a trois oraisons de rubrique. On pouvait inférer de ce texte que rien n'était changé pour les oraisons *pro re gravi* lesquelles, jusqu'à présent, devaient se dire *après toutes* les oraisons de rubrique (cf. *Addit.*, VI, 4). Aussi, différentes solutions ont-elles été proposées par les auteurs, et il n'est pas étonnant que des précisions aient été sollicitées de la S. C. des Rites sur ce point demeuré obscur.

Deux décrets, parvenus à notre connaissance, règlent clairement le problème. L'un a été rendu à la demande de M. Pizzoni, directeur de l'Académie Pontificale de liturgie (3 nov. 1955, ad 19 ; cf. *Eph. lit.* 1956, p. 49). L'autre, du 17 octobre (Baionen., ad 2 et 3) précise en outre la place que doivent occuper les oraisons prévues par les rubriques pour des cas spéciaux (v. g. les anniversaires du Souverain Pontife et de l'évêque, l'oraison à l'occasion de l'exposition publique du Saint-Sacrement). Analysons brièvement celui-ci, plus complet.

Un grand principe est celui-ci : il ne doit pas y avoir plus de trois oraisons à la messe (mais nous verrons tout à l'heure l'exception à cette règle et les cas où il peut y en avoir quatre). Dans quel ordre faut-il les dire ? (ne parlons pas de l'oraison de la messe elle-même).

On fera d'abord mémoire d'un office « privilégié » (ils sont énumérés au n° 2 du titre III du décret général) ;

puis viendront immédiatement les oraisons prescrites en certaines circonstances (énumérées plus

haut), oraisons qui, jusqu'ici, se plaçaient *après* les mémoires prévues par les rubriques[1] ;
se font ensuite les mémoires ordinaires.

Où donc placer l'oraison impérée *pro re gravi ?* En principe, après les oraisons de rubrique. Cependant, si la messe en comporte déjà trois, celle qui vient en dernier lieu sera omise pour laisser la place à l'impérée.

Voici d'ailleurs le texte du décret *Baionen.*, ad 2, que nous venons de commenter : « ...Orationes a rubricis præscriptæ, ut pro anniversario papæ vel episcopi vel in expositione publica SS. Sacramenti postponantur commemorationibus supradictis (il s'agit des « privilégiées »), sed præcedant ceteras forte faciendas ; at ternarius numerus nunquam excedatur, et, in casu, oratio imperata pro re gravi semper dicatur, et omittatur ultima ex præcedentibus. »

Là où l'oraison ad tollendum schisma était impérée *pro re gravi* (si elle ne l'était que simpliciter, on ne devait pas la dire), comment faire le 19 janvier dernier ? Il fallait omettre la mémoire de S. Canut pour qu'il n'y ait pas plus de trois oraisons (si l'on avait choisi la messe de S. Canut, on omettait alors la mémoire des SS. Martyrs, et, si l'on disait une messe votive, pas de trace des SS. Martyrs et de S. Canut, la deuxième oraison étant celle de l'office du jour, la férie).

Le 18 janvier, fallait-il omettre la mémoire de Ste Prisque ? Non, parce que l'oraison de S. Pierre et celle de S. Paul sont à considérer comme formant un tout (il y avait donc, pratiquement, quatre oraisons : S. Pierre, S. Paul, Ste Prisque, impérée). Ceci n'est pas une opinion personnelle : c'est la S. C. des Rites elle-même qui l'a nettement spécifié le 17 octobre (Baionen., ad 24) : « Oratio de S. Paulo in festis S. Petri, et vicissim, consideranda est tamquam una sola cum oratione festi ». Il paraîtrait alors plus logique de les dire sous la même conclusion.

---

**Q. — 1° Je serais désireux de savoir quels auteurs, en dehors de Stercky, je pourrais consulter avec fruit sur la question des Patrons et Titulaires.**

2° Ne peut-on pas, en vertu des réponses de la S. C. R. du 2 juin 1955, faire la solennité extérieure des Patrons et Titulaires, les 2e, 3e et 4e dimanches de l'Avent. Quid, alors, le 2e dimanche alors que nous avons, ce jour-là, la solennité de l'Immaculée Conception ?

3° Cette question des Patrons et Titulaires, très compliquée pour les curés, ne mériterait-elle pas une étude ?

R. — 1° Tous les auteurs de « liturgie » traitent plus ou moins de la question des patrons et titulaires. Vous pourrez consulter Hébert (t. I), Kieffer (*Précis de liturgie*), Callewaert (*De breviarii Romani liturgia*, n. 375-377), Lesage (*Dictionnaire pratique de liturgie romaine*). Mais tous ces auteurs ne traitent guère que le point de vue rubrical, et ne vous apprendront rien que vous ne trouviez dans Stercky (à part peut-être Callewaert). Le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, fasc. CL, col.. 2513 et seq. est intéressant au point de vue historique.

2° De droit général, la solennité des patrons et des titulaires est *facultative*. Les dimanches doubles de 1re classe l'empêchent (cf. Addit. in rub. Miss., IV, 3), et il n'est plus permis (décret du 2 juin 1955) d'ajouter l'oraison de la fête à celle du dimanche, sous la même conclusion.

Mais, en France, de par l'indult Caprara (qui demeure en vigueur, la S. C. l'a expressément reconnu par le décret Baionen., 17 oct. 1955, ad 19), la solennité du *patron* est *obligatoirement* transférée au dimanche suivant, dans les mêmes conditions que précédemment.

La solennité de l'Immaculée Conception, accordée par indult, est simplement facultative (du moins dans de nombreux diocèses).

3° A quel point de vue trouvez-vous compliquée la question des patrons et titulaires ?

Rit ? Double de 1re classe, sans octave maintenant. La fête se célèbre au *dies natalis*, et ne le cède qu'aux doubles de 1re classe primaires dans l'Eglise universelle, aux dimanches doubles de 1re classe, aux féries et vigiles privilégiées, aux octaves de Pâques et de Pentecôte, à la fête de la Circoncision. Elle est renvoyée alors au premier jour libre. L'*Ami* a souvent donné la solution de cas particuliers.

Distinction à faire entre patron et titulaire ? Stercky, avec d'autres auteurs, explique excellemment la chose.

Connaissance exacte du patron et du titulaire ? C'est là, croyons-nous, le point le plus délicat, la liste fournie par les ordos n'étant pas toujours de tout repos. La dévotion populaire (nous allions écrire un engouement) a quelquefois substitué au patron (ou au titulaire) un autre saint, bientôt tombé lui-même dans l'oubli, mais qui n'en demeure pas moins sur les listes établies et continue à recevoir les honneurs auxquels il n'a pas droit. Il faudrait que chaque curé fasse, selon ses moyens, une petite enquête (en consultant documents anciens, etc.).

[1] Ainsi, le 12 mars dernier, à la messe de la férie, l'oraison pour le 17e anniversaire du couronnement de S. S. Pie XII devait trouver place *avant* celle de S. Grégoire. Peu d'ordos ont dû donner correctement les indications, dans l'ignorance où se trouvaient leurs rédacteurs de cette importante modification.

# L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

## *UNE REHABILITATION :*

## Le T. R P. BASILE-ANTOINE MOREAU

**(1799 - 1873)**

**Fondateur de la Congrégation de Sainte-Croix**

SOMMAIRE. — I. Une biographie empreinte d'amertume. — II. Cinquante ans après. — III. Les inspirations profondes. — IV. Une biographie monumentale. — V. Conclusion.

I. — *Une biographie empreinte d'amertume.* — Le 20 janvier 1873, mourait au Mans un prêtre dont la carrière avait été marquée par de grandes œuvres et par des épreuves plus grandes encore.

**Il se nommait Basile-Antoine Moreau. Fondateur de deux Congrégations, la première de Pères et de** Frères, les Salvatoristes et les Joséphites, réunis sous le vocable de la Sainte-Croix, et la seconde de religieuses, les Marianites, il s'était vu expulsé de la première, après de douloureux conflits, et il mourait entouré des soins des religieuses dont il avait gardé la direction. Auprès de lui avait vécu un neveu, prêtre comme lui, l'abbé Charles Moreau, jadis assistant - général de Sainte - Croix aux côtés de son oncle, mais contraint ,lui aussi, de quitter la Congrégation.

Les funérailles eurent lieu le 23 janvier, dans la modeste chapelle des Sœurs. Un « cortège imposant » accompagna le corps jusqu'à la chapelle du cimetière dont le P. Moreau avait obtenu en 1847 la concession pour les membres de son Institut. L'abbé Charles Moreau conduisait le deuil ; quatre ecclésiastiques l'entouraient. Pendant tout le trajet, on remarqua que l'un des quatre religieux, qui prenaient ainsi part à la cérémonie, se tenait le plus près qu'il pouvait du char funèbre. Quand les dernières prières furent dites et qu'il eut lui-même jeté l'eau bénite sur la tombe, il s'approcha de l'abbé Charles, et lui dit à voix basse : « Voulez-vous me donner la main ? » L'abbé obéit et le religieux serra fortement cette main qui se tendait vers lui. Ceux qui étaient au courant des choses comprirent qu'il y avait là un geste de regret, peut-être même un peu de remords. Le fait fut souligné par un ami du défunt qui dit aux quatre religieux, en s'approchant d'eux : « Vous venez, Messieurs, de faire un acte de haute convenance. »

Avant de quitter le Mans, ils tinrent à compléter cet acte, en rédigeant une circulaire pour les membres de la Congrégation, dans laquelle on lisait ces lignes :

« Devant cette tombe, nous ne devons nous souvenir que des travaux et des bienfaits du défunt. C'est pourquoi nous nous engageons à faire pour le repos de son âme les suffrages assignés par nos Règles pour les Supérieurs généraux et en cela nous sommes sûrs d'avoir l'assentiment du P. Sorin. »

Le P. Sorin, devenu le second supérieur général de la Congrégation, résidait alors en Amérique où il avait accompli de véritables merveilles et fondé des maisons très florissantes.

Après ce discret hommage, un lourd silence s'établit dans la Congrégation sur la mémoire du fondateur.

Ce fut pour défendre cette mémoire, pour lui si vénérée, que l'abbé Charles Moreau publia, en 1900, la première biographie de son oncle, sous ce titre : *Le Très Révérend Père Basile-Antoine Moreau*, prêtre du Mans, et ses œuvres [1].

Dans sa préface, l'auteur laissait voir clairement les sentiments qui inspiraient son travail. Ce n'était pas seulement un souci de fidélité familiale, c'était aussi l'ardente volonté de redresser des erreurs et de dissiper des nuages accumulés autour d'un nom si cher. Le livre était donc une apologie. Il en gardait le ton d'un bout à l'autre. Il s'y trouvait des pages exquises sur les premières années du Père Moreau et sur les grandes réalisations de **son âge mûr. Mais en arrivant au récit des terribles épreuves qui avaient suivi,** le neveu laissait percer une amertume inguérissable et, tout en taisant les noms, faisait connaître les circonstances pénibles dont le dénouement avait été l'exclusion du fondateur de Sainte-Croix hors de sa propre Congrégation.

L'ouvrage fut frappé, dès sa publication, d'une sorte d'interdit lancé par le Supérieur général en exercice, qui était alors le R. P. Français. Tout en rendant hommage aux vertus du fondateur, le R. P. Français n'admettait pas que l'on fît planer sur ceux qui étaient entrés en conflit avec lui l'ombre de soupçons inadmissibles. Il y avait eu des heurts, des paroles fâcheuses, des actes regrettables, des débats passionnés, des positions irréductibles, de part et d'autre. Mais l'histoire équitable ne pouvait prononcer son verdict qu'après un temps de silence et de recueillement. C'était, en somme, tout un passé à ne pas trop remuer. L'œuvre d'apaisement ne pouvait se poursuivre que dans une période d'apparent oubli.

II. — *Cinquante ans après.* — Ni l'oubli, ni le silence n'étaient définitifs, dans la pensée du R. P. Français. Sous son patronage parut, en 1923, en français, au Canada, une nouvelle vie du R. P. Moreau [2]. C'était l'œuvre d'une religieuse. Cette fois, le P. Français, dans sa Préface, marquait un « tournant » dans le culte du fondateur.

« Personne ne peut et ne doit en douter, écrivait-il [le P. Moreau] a été, il est, et il reste, la grande figure de notre Congrégation, non seulement comme fondateur, ce qui va de soi, mais comme homme et comme religieux... *Il est donc temps* que tous les religieux et toutes les religieuses, qui portent le beau nom de Sainte-Croix le connaissent dans la réalité de sa vie et de ses œuvres. Il a été à la peine, longtemps et intimement à la peine, ne faut-il pas qu'enfin, il soit à l'honneur, surtout auprès des siens ?... »

Chose remarquable, le livre n'ajoutait rien au livre du P. Charles, mais il en retranchait plus d'un trait. On rendait donc hommage à la véracité de son récit, tout en écartant certains de ses jugements. Mais ce n'était pas encore la véritable histoire, qui dit tout et reste sereine d'un bout à l'autre dans l'exposé des faits véridiques, même les plus regrettables.

L'œuvre de réhabilitation du P. Moreau était cependant commencée. Elle fut poursuivie avec plus de vigueur encore par le T. R. P. Donahue, successeur du P. Français, à la tête de Sainte-Croix. En cela le nouveau supérieur général obéissait aux plus hautes inspirations. Et ce sont ces dernières qu'il convient de souligner ici.

III. — *Les inspirations profondes.* — Elevé en 1926, à la charge suprême, dans sa Congrégation, le P. Donahue indiquait, dans une circulaire de 1934, le point de départ de sa conviction, en commentant de la manière la plus fervente, la consigne donnée par Pie XI, dans sa lettre apostolique du 19 mars 1924 *Unigenitus Dei Filius*. Cette consigne était ainsi conçue :

[1] Paris, Firmin-Didot, 2 vol. in-12.

[2] *Le T. R. P. Basile-Antoine Moreau, Fondateur de la Congrégation de Saine-Croix*, par une Religieuse de Sainte-Croix, Montréal 1923. — Cette religieuse se nommait Marie de Sainte-Maximilienne et devait être un peu après Supérieure générale des Religieuses de Sainte-Croix.

« Avant tout, nous exhortons les religieux à ne jamais perdre de vue les exemples de leur Fondateur et Législateur, s'ils veulent avoir la certitude de participer aux grâces abondantes de leur vocation. Lorsque ces hommes d'élite créèrent leurs Instituts, firent-ils autre chose qu'obéir à l'inspiration de Dieu ?... En conséquence, leurs disciples, à l'instar des meilleurs fils, auront à cœur de glorifier leur Père, en observant sa règle et ses conseils et en se pénétrant de son esprit ; ils seront fidèles... aussi longtemps qu'ils marcheront sur les traces de leur fondateur : « A cause d'eux, leur race demeurera éternellement » (Eccli., LXIV, 13).

Une telle injonction ne pouvait pas ne pas être entendue. Et justement les circonstances favorisaient l'œuvre de justice et d'impartialité commandée par l'histoire elle-même.

Une autorité de premier ordre en effet, celle de l'évêque du lieu, était entrée en action dès l'année précédente, en 1923, en faveur du P. Moreau. Cet évêque, aujourd'hui honoré du titre personnel d'archevêque et revêtu de la pourpre cardinalice, était Mgr Grente, promu au siège du Mans, en 1918. Quand les religieuses Marianites de Sainte-Croix voulurent célébrer, dans leur chapelle, au Mans, le cinquantenaire de la mort de leur fondateur, l'évêque voulut être présent. Mais il allait faire beaucoup mieux encore. Dès le début de 1924, il autorisait l'exhumation des restes du vénérable défunt. Cette exhumation, qui eut lieu le 12 janvier 1924, eut pour témoins non seulement les religieuses Marianites, mais deux éminents représentants des Pères de Sainte-Croix, dont l'un, le R. P. Cousineau devait être, un peu plus tard, supérieur général.

En 1926, Mgr Grente, se rendant au Congrès eucharistique de Chicago, visitait l'Université de Notre-Dame, fondée et tenue par la Congrégation, dans l'Indiana, puis le couvent des religieuses de Montréal. Dès lors, les liens rompus entre les Pères de Sainte-Croix et Le Mans, ville où la Congrégation avait pris naissance, se renouaient d'eux-mêmes. Mgr Grente était parvenu à récupérer quelques fragments de la propriété de Sainte-Croix, qui avait été, au terme des conflits auxquels nous avons fait allusion, vendue aux enchères. Parmi ces fragments se trouvait l'ancienne « église conventuelle » à laquelle le P. Moreau avait apporté, pour la construire, tant de foi et de zèle. Cette église fut confiée au P. Philéas Vanier, envoyé du Canada pour prendre en main la communauté de Sainte-Croix, renaissant au Mans à 65 ans d'intervalle. Le 16 octobre 1938, l'église était érigée en paroisse de Sainte-Croix et canoniquement mise en activité, le 23 octobre.

Une nouvelle exhumation des restes du fondateur eut lieu, le 9 novembre suivant. Il fut solennellement déposé dans la crypte de « son » église. Et sur son tombeau, le T. R. P. Cousineau prononçait les paroles suivantes :

« Devant ces restes vénérés, je tiens à déclarer, comme cinquième successeur du T. R. P. Moreau, que nous le reconnaissons, nous, ses enfants, Pères, Frères et Sœurs, comme notre digne Fondateur qui, humilié et cruellement éprouvé par d'injustes traitements, a fécondé dans les larmes et le sacrifice, l'œuvre de Sainte-Croix ; nous lui demandons pardon de toutes les injustices, les délaissements, les trahisons peut-être, qu'il eut à souffrir de notre part... »

Puis s'adressant au défunt lui-même, le Supérieur général ajoutait :

« Notre prière, cher et vénéré Fondateur de la grande famille de Sainte-Croix, sera, avant tout, pour obtenir d'être digne de vous. Elle demandera aussi votre glorification : « Jésus, Marie, Joseph, par l'efficacité de vos saints noms, faites que la sainte Eglise reconnaisse au plus tôt l'héroïcité des vertus de son Fils dévoué, convertissez les pécheurs, sanctifier nos vies et exaucez nos demandes. »

C'était dire que l'on voulait travailler à faire béatifier ce prêtre que les siens avaient, comme il était arrivé jadis à S. Alphonse de Liguori et à S. Joseph Calasanz, chassé de sa Congrégation. S. S. Pie XII encouragea puissamment l'espoir des religieux de Sainte-Croix et de l'évêque du Mans :

« Introduisez sa cause le plus tôt possible, avait-il dit. La dévotion au P. Moreau, votre fondateur, sera une source de bénédictions pour votre congrégation. Ayez confiance, votre P. Moreau n'est pas le seul à avoir souffert de l'ingratitude des siens et de la méchanceté des hommes. D'autres causes plus difficiles ont connu un plein succès. »[3]

La demande d'introduction de la cause eut donc lieu en juillet 1946. Le 25 mai 1947, l'ordonnance de recherche des écrits et de constitution du tribunal diocésain du procès, était publiée par Mgr Grente. Les travaux de ce tribunal furent clos en avril 1950. Désormais, la parole est à l'autorité suprême de l'Eglise.

IV. — *Une biographie monumentale.* — Il va sans dire que toutes ces démarches supposaient, en soubassement profond et inébranlable, tout un monde de recherches minutieuses et d'études critiques, dans le but de percer définitivement tous les mystères dont restait enveloppée la vie du Père Moreau. On savait qu'il avait beaucoup souffert, mais comment, pourquoi, de la part de qui, c'est ce qu'il fallait savoir et dire. Il n'était certes pas question de dissimuler les déficiences qui avaient pu se rencontrer en lui, consciemment ou inconsciemment, et de rejeter les responsabilités de ses infortunes, unilatéralement, sur ceux qu'il lui arriva d'appeler ses ennemis, et qui, tous, avaient été d'abord ses amis et ses fils.

En venant en France, de 1933 à 1937, pour desservir au Mans la paroisse de Sainte-Croix, le Père Philéas Vanier, de la province canadienne de Ste-Croix, continua et paracheva l'œuvre de recherches d'archives qu'il avait commencée en Amérique. On peut bien dire que rien d'important n'a échappé à son dévouement infatigable. Il a constitué ainsi une bibliothèque et une bibliographie complète au sujet du P. Moreau. Il devenait possible d'écrire une biographie critique du Fondateur de Ste-Croix.

Cette tâche fut confiée, par le T. R. P. Cousineau, au chanoine Etienne Catta et à son frère M. Tony Catta. Le premier est docteur ès-lettres et professeur à l'Université catholique d'Angers,

[3] Ces paroles, rapportées dans une circulaire du T. R. P. Cousineau, du 25 mars 1946, avaient été prononcées dans une audience du Saint-Père, le 11 octobre 1945. — D'après la biographie la plus récente du P. Moreau, celle dont il va être question ci-après, on compte une trentaine de cas analogues à celui du P. Moreau, parmi les fondateurs ou les membres les plus éminents des Congrégations religieuses.

et le second, docteur en droit et ancien avocat au barreau de Nantes.

A eux deux, ils ont mis sur pied et terminé à Pâques 1952 une biographie qu'on peut bien appeler monumentale, trois in-8 de grand format, totalisant 1825 pages, bourrées de citations et de notes [4].

Nous ne pouvons songer à en donner, ici même, le plus modeste résumé. Quelques dates majeures suffiront à délimiter le champ couvert par ce récit.

Le P. Moreau était né le 11 février 1799, à Laigné-en-Belin (Sarthe) [5]. Il fut ordonné prêtre en 1821, fut professeur, à partir de 1823, au séminaire de Tessé, puis en 1825, au grand séminaire Saint-Vincent, au Mans (1825-1836). Mêlé à la fondation du Bon-Pasteur du Mans, il eut d'assez pénibles démêlés avec sainte Euphrasie Pelletier, fondatrice du Bon-Pasteur d'Angers, sans que l'on puisse, pour autant, l'accuser de visées personnelles. Héritant, peu après, des idées et des commencements de réalisation d'un curé fondateur, M. Dujarié, de Ruillé-sur-Loir, il devint coup sur coup, supérieur des Frères de Saint-Joseph (1832-1835), fondateur des Prêtres auxiliaires (1835), et enfin de la Congrégation réunissant les uns et les autres sous le nom de Sainte-Croix, de 1835 à 1837. Bientôt, il se sent pris par l'idéal d'une vraie vie religieuse. De 1840 à 1841, il livre bataille pour réaliser cet idéal, qui rencontre plus d'une opposition. Entre temps, il a organisé les Sœurs marianites (1838-1841). Il a ainsi formé une Congrégation tripartite : Pères, Frères, Sœurs.

Mais presque tout de suite — trop tôt et trop vite peut-être — la jeune Congrégation est appelée à des tâches d'ordre missionnaire. De 1841 à 1853, les Frères travaillent en Algérie. De 1839 à 1842, se font des créations intéressantes et fécondes, aux États-Unis. De 1847 à 1853, c'est le tour du Canada. L'Institution Sainte-Croix marche de conquête en conquête, à travers d'incessantes difficultés financières, de 1838 à 1848. A partir de 1850, elle prend pied à Rome. La mission du Bengale lui est confiée en 1852. Mais à cette date, les difficultés qui n'avaient jamais manqué s'aggravent. La plus belle création de la Société, celle de N.-D. du Lac, en Indiana, menace de faire sécession. Des alternatives continuelles de lumières et d'ombres se succèdent, jusqu'à l'apogée qu'on peut situer en 1857, date du décret d'approbation de la Congrégation (prêtres et frères seulement), par le Saint-Siège.

Peu après, c'est l'ère des grandes oppositions qui commence. Le P. Moreau va être acculé à offrir sa démission. On la lui refuse sans cesse, mais sans cesse, il y revient, ne pouvant plus maîtriser la situation. L'économe d'un de ses collèges, celui de Paris, victime à la fois de ses imprudences et des machinations sordides de deux escrocs d'envergure, jette la Congrégation dans des dettes énormes et qui menacent de l'engloutir. En vain, le fondateur fait-il front courageusement et demande-t-il à tous les siens de se serrer autour de lui. Des religieux, par ailleurs méritants et énergiques, lui font grief des embarras financiers dans lesquels la déconfiture de l'économe de Paris l'a placé. Rome est saisie de plaintes contre lui. Le P. Moreau offre de nouveau sa démission. Elle est enfin acceptée. Mais il reste une liquidation difficile à opérer pour répondre aux créances urgentes sur la Congrégation. Le P. Moreau se débat en vain contre les exigences qu'on lui impose. Il voudrait une liquidation à l'amiable, pour éviter l'infamie d'une liquidation judiciaire. Peine perdue. S'il garde des amis nombreux, dans la Congrégation, ceux qui en dirigent alors les destinées sont contre lui. Il est abandonné, contraint d'assister à la débâcle et de quitter la maison-mère du Mans pour se réfugier chez une de ses sœurs. Il vivra, de 1868 à 1873, date de sa mort, sans aucun secours de sa Congrégation, prêchant des missions dans les paroisses du diocèse, avec un éclat auquel tous doivent rendre hommage.

Voilà ce qui nous est raconté par le menu, tout au long des trois beaux volumes de MM. Catta.

Mais en dehors de l'intérêt de ce récit pour la Congrégation de Sainte-Croix, à laquelle appartient, on le sait, le célèbre Frère André, du Mont-Royal, nous voulons signaler ici l'importance de l'ouvrage de MM. Catta, pour l'histoire religieuse de France, au XIX[e] siècle. C'est que le P. Moreau fut mêlé aux grands travaux catholiques de son temps, et en particulier à toutes les réalisations de l'enseignement libre.

A ce sujet, MM. Catta font la remarque suivante qui mérite d'être retenue et méditée :

« On a écrit beaucoup de monographies sur le XIX[e] siècle. Fondations religieuses, personnages éminents, tous récits proprement édifiants, témoignage d'une floraison, d'un pullulement d'œuvres de toute sorte qui permet de crier à l'ignorance, au parti-pris naïf, quand on vient tout bonnement nous dire : qu'a-t-on fait avant nous ? Ce siècle aura été, dès les lendemains révolutionnaires, d'une fécondité, d'un dynamisme dont aucune époque, pas même celle du renouveau catholique qui suivit le Concile de Trente, n'a donné l'exemple, au moins quant à la diversité de l'effort et aux difficultés de l'entreprise.

Une France où tout est à reprendre depuis le catéchisme à enseigner aux enfants de village jusqu'à la conquête de la liberté de l'enseignement ; depuis le recrutement hâtif d'un clergé clairsemé jusqu'à la reconstitution de la vie religieuse, sous des formes nouvelles et multiples ; depuis l'apostolat populaire des missions des campagnes et des villes jusqu'à l'introduction méthodique des études solides dans les instituts et les séminaires. Un départ dans le gallicanisme, mais un gallicanisme atteint à mort grâce à la souffrance et au martyre endurés par tant de prêtres, pour aboutir à cet ultramontanisme, qui jusqu'à travers l'impulsion de l'école mennaisienne, avant ses fâcheuses déviations, deviendra fidélité généreuse envers le siège de Rome. Enfin, comme si la France ne suffisait pas ; l'appel des missions lointaines » (p. XIV-XV, de l'Introduction).

Si nous comprenons bien ces lignes, l'ouvrage écrit en vue de la réhabilitation du R. P. Moreau, pourrait servir, de surcroît, à la très légitime réhabilitation d'un siècle qu'il a été de mode, durant un temps, de décrier outre mesure. En réalité, il semble qu'il y ait deux indices décisifs, pour l'appréciation d'une époque, au point de vue chrétien : le nombre des saints, et le déploiement du zèle missionnaire. Or, plus nous avançons, plus le nombre des serviteurs et des servantes de Dieu pro-

[4] E. et T. CATTA. *Le T. R. P. Moreau*... 3 vol. in-8 Édit. Fides, Montréal. Paris, 120, Bd Raspail - 6[e].

[5] L'*Enciclopedia cattolica*, au mot « *Moreau* », t. VIII, p. 1407, dit, par erreur, 1798. Elle met aussi entre parenthèses le mot Mayence, sans doute pour Mayenne, alors que Laigné est bien dans la Sarthe.

**posés par l'Eglise à notre culte s'accroît. Et pour ce qui est du zèle missionnaire, il est peu de siècles qui puissent le disputer au XIXe, en France surtout.**

V. — *Conclusion.* — En terminant, qu'il nous suffise de dire un mot de la situation actuelle des Congrégations fondées par le T. R. P. Moreau. L'ouvrage de MM. Catta donne les chiffres suivants : en 1947, date de l'ouverture du procès diocésain de béatification du Fondateur, on comptait 1.783 sujets, Pères et Frères, donnant l'enseignement chrétien à quelque 21.000 élèves.

Mais il convient d'ajouter à cela les trois branches de religieuses, qui reconnaissent également le P. Moreau comme leur fondateur, et qui se groupent autour de son nom pour désirer sa béatification. On en parle trop peu, semble-t-il, et cependant, elles constituent un ensemble numérique encore plus imposant que celui des Pères et des Frères. L'*Enciclopedia cattolica* va nous donner des précisions à ce sujet.

— 1° *Les Marianites de la Sainte-Croix,* fondées au Mans, en 1841, par le P. Moreau et Léocadie Gascoin, approuvées par Rome, le 19 février 1867, et définitivement le 28 octobre 1885, enfin, en accord avec le nouveau Code, le 10 avril 1926. Elles s'occupent de l'enseignement et de l'éducation chrétienne, surtout de l'enfance pauvre et abandonnée, et aussi du soin des malades, dans les hôpitaux et cliniques. A la fin de 1948, on y comptait 436 religieuses, et 29 novices, en 42 maisons.

— 2° *Les Sœurs de la Sainte-Croix,* de Fort-Wayne (Amérique). — C'est une dérivation des précédentes. Une colonie du Mans vint en effet s'établir dans l'Indiana, en 1843. Après des conflits douloureux, et sous l'impulsion de l'évêque de Fort-Wayne, elles se séparèrent de la maison-mère et devinrent une Congrégation indépendante, en 1869. Elles gardaient exactement les mêmes buts que les Marianites du Mans. Elles étaient, en 1948, 1268 religieuses.

— 3° *Les Sœurs de la Sainte-Croix et des Sept Douleurs,* autre dérivation des Marianites du Mans, passées au Canada en 1847. Les maisons travaillant au Canada s'érigèrent en congrégation distincte, en 1883, sans changer de destination. Elles seraient 1636 religieuses.

Additionnons ces trois chiffres, et nous obtenons le total de 3.340 religieuses, presque le double de celui des Pères et Frères. En tout, le nombre des Pères, Frères et Sœurs se rattachant au P. Moreau dépasse largement les 5.000. Magnifique postérité certes, et dont on a pu noter qu'elle a pris comme un nouveau départ et un développement plus marqué, à dater du jour où la réhabilitation du Fondateur a été mise en marche, en 1923. Ainsi le triomphe de la vérité et de la justice a été aussi le triomphe de l'efficacité et le gage du succès apostolique. Puisse-t-il en être toujours ainsi et puisse le P. Basile Moreau donner, du haut du ciel, à ses fils et à ses filles, une puissante leçon d'unité et de fraternité, après tant d'épreuves et de tempêtes [6].

L. Cristiani.

[6] On pourrait voir aussi : G. Bernoville, *Basile Moreau et la Congr. de Ste Croix,* in-12 de 254 p. Paris, Grasset, 1952 (cf. *Ami*, 1952, p. 406).

## Comptes rendus bibliographiques

S. Exc. Mgr RICHAUD, archevêque de Bordeaux. **Aux prêtres du clergé diocésain : Qui êtes-vous ?** — 42 p. (13 × 21). — Paris, Ed. du Vitrail (s. d.).

Voici des pages précises, profondes, éclairantes, sur un sujet à propos duquel se sont fait jour naguère des opinions divergentes : la spiritualité du clergé séculier. Avec l'autorité qu'il tient de sa charge, dans l'exercice de sa fonction de docteur formant ses grands séminaristes, Mgr Richaud établit que le clergé séculier possède les principes d'une vie spirituelle qui découle du sacerdoce même, qui consiste dans une configuration au Christ prêtre ; il en définit les exigences, dont les principales sont la dépendance et la disponibilité ; il en montre l'épanouissement dans un esprit communautaire se traduisant pour chaque prêtre dans sa vie liturgique, missionnaire et spirituelle. C'est dans la méditation de ces vérités de base que le clergé, le jeune clergé surtout, trouvera le secret d'une adaptation aux exigences modernes de l'apostolat.

Le clergé diocésain se nourrira de ces vérités. Elles seront particulièrement bien accueillies par les prêtres ayant reçu la lourde responsabilité de faire l'éducation surnaturelle des candidats au sacerdoce.

Henri MASSIS. — **L'Occident et son destin.** — 350 p. (13 × 21), 975 fr. — Paris, Grasset, 1956.

En 1925, H. Massis écrivit un livre d'une clairvoyance prophétique : *Défense de l'Occident.* Il avait discerné la montée de deux mondes antagonistes, la Russie et les Etats-Unis, et montré la position précaire de la petite Europe entre ces deux géants.

Ce livre de 1925 est la base de celui qu'il publie en 1956. A la lumière des événements, il montre comment se sont précisés en s'opposant les idéaux des deux colosses et comment ces deux derniers se sont livrés à une guerre de propagande, dite guerre froide, pour les imposer au monde entier, à commencer par l'Europe, et comment le communisme russe a triomphé sur ce terrain, grâce aux abandons inconsidérés des Américains à Téhéran, Yalta et Postdam. Le monde vit dans une insécurité craintive, sentant bien qu'après l'époque des luttes d'idées viendra le jour de la rupture guerrière. L'Amérique entraînée par son idéologie neuve et un peu naïve, ne prévoit et ne prépare qu'une solution par la force brutale, qui ne règlera définitivement rien. Le destin historique de l'Europe serait de se servir en temps utile de son expérience diplomatique et de sa force militaire pour dénouer la crise, sans se dissoudre elle-même par un renoncement total aux réalités politiques, économiques et sociales qu'exprime le nom de patrie.

Quiconque aspire à voir clair dans l'imbroglio actuel, quiconque surtout ambitionne de jouer un rôle dans la grande tragédie mondiale, devra recueillir et méditer les fortes leçons de ce livre aussi clair que profond.

**IMPRIMATUR**

Lingonis, die 8 maii 1956

G. Michel, *vic. gen.*

*Le gérant :* A. Bordet

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)